



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

18577-F

Distr. LIMITEE
PPD.174(SPEC.)
6 septembre 1990
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Deuxième Réunion sous-régionale de suivi
sur la promotion de la coopération
industrielle intra-africaine dans le cadre
de la Décennie du développement industriel de l'Afrique (IDDA)*

Tunis (Tunisie), 6-7 octobre 1990

PROGRAMME REVISE INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE
POUR LA SOUS-REGION D'AFRIQUE DU NORD

PROPOSITIONS CONCERNANT LE PROGRAMME SOUS-REGIONAL
POUR LA DEUXIEME IDDA

Document d'information**

Etabli par le Secrétariat de l'ONUDI

* Cette réunion est organisée par l'ONUDI, en coopération avec le
Gouvernement tunisien.

** Les appellations employées dans cette publication et la présentation
des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de
l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel aucune prise
de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones
ou de leurs autorités ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.
Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point
rédactionnelle.

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 36	1
1. Objectifs et teneur du rapport	1 - 10	1
2. Coopération sous-régionale dans le contexte de l'IDDA	11 - 16	3
3. Situation économique de l'Afrique du Nord	17 - 36	5
I. EVALUATION DE LA COOPERATION INDUSTRIELLE DANS LA SOUS-REGION ET DETERMINATION DES PRIORITES SOUS-REGIONALES	37 - 80	12
I.1 Cadre et politiques dans le domaine législatif	42 - 51	13
I.2 Promotion directe de projets industriels	52 - 58	16
I.3 Services d'appui industriel	59 - 74	19
I.4 Politiques commerciales	75 - 80	22
II. PREPARATION DU PROGRAMME SOUS-REGIONAL DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL POUR LA DEUXIEME IDDA	81 - 94	23
II.1 Objectifs, stratégies et politiques	81 - 92	23
II.2 Choix des programmes d'investissement prioritaires	93	26
II.3 Estimation des coûts du programme	94	27
III. MODALITES CONCERNANT LA FORMULATION ET LA MISE EN OEUVRE	95 - 121	27
III.1 Modalités concernant la formulation	95 - 97	27
III.2 Modalités concernant la mise en oeuvre	98 - 114	28
III.3 Promotion, coordination et surveillance	115 - 121	35
Références		38
Annexe		39

INTRODUCTION

1. Objectifs et teneur du rapport

1. Le renforcement de la coopération et de l'intégration économiques aux niveaux régional et sous-régional en tant que moyen d'assurer un développement économique et social autonome et autosuffisant, conformément aux principes définis dans le Plan d'action de Lagos, a été l'un des objectifs énoncés dans le programme de la première Décennie du développement industriel de l'Afrique (IDDA). Dans ce contexte, un programme de coopération industrielle dans la sous-région d'Afrique du Nord a été élaboré en 1984 et révisé en 1988 lors de deux réunions sur la coopération industrielle sous-régionale en Afrique du Nord qui se sont tenues dans le cadre de la première IDDA, la première à Tunis (Tunisie) en 1984 et la seconde à Tanger (Maroc) en 1988 1/.

2. Le présent document, qui a pour objet de fournir des apports pour l'élaboration du deuxième programme sous-régional de l'IDDA pour l'Afrique du Nord, est fondé sur une révision critique du programme intégré de promotion industrielle pour la sous-région d'Afrique du Nord établi après la réunion tenue à Tanger en 1988. Il sert donc de base de discussion pour la deuxième Réunion sous-régionale de suivi sur la promotion de la coopération industrielle intra-africaine dans le cadre de l'IDDA.

3. L'établissement du programme de la deuxième IDDA offre l'occasion de réévaluer les stratégies et les politiques industrielles aux niveaux à la fois national et sous-régional. Par suite, la tenue de cette réunion sous-régionale sera pour les pays de la sous-région d'Afrique du Nord l'occasion d'analyser ensemble le programme sous-régional actuel et d'élaborer des stratégies industrielles communes pour la décennie à venir afin d'optimiser l'emploi des ressources et des capacités nationales au niveau sous régional.

4. La sous-région d'Afrique du Nord considérée dans le présent rapport comprend non seulement les pays du MULPOC (Centre multinational de programmation et d'exécution de projets) de Tanger conformément à la définition de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), c'est-à-dire l'Algérie, l'Egypte, la Jamahiriya arabe libyenne, le Maroc, le Soudan et la Tunisie, mais aussi la Mauritanie, comme convenu lors de la précédente réunion sous-régionale pour l'Afrique du Nord.

5. Pour établir le présent rapport, on a dûment tenu compte des effets de la création de l'Union du Maghreb arabe (UMA) et des nouvelles réalités et tendances observées dans tous les pays nord-africains. En outre, les recommandations formulées lors de l'évaluation à mi-parcours de la première IDDA 2/, ainsi que les objectifs et modalités définis pour la deuxième IDDA et les progrès réalisés dans l'exécution du programme sous-régional de l'IDDA - lesquels devraient favoriser la promotion des liens intra-africains et la coopération industrielle dans la sous-région d'Afrique du Nord - ont aussi été soigneusement examinés lors de la révision du programme. On a en particulier tenu compte des éléments suivants :

- La déclaration faisant des années 1991-2000 la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique, qui conduit à réévaluer le processus d'industrialisation dans tous les pays africains sur la base des nouvelles priorités et des nouveaux objectifs de la deuxième IDDA;

- L'évolution de la coopération dans la sous-région avec la création en février 1989 de l'"Union du Maghreb arabe" (UMA) qui regroupe l'Algérie, la Jamahiriya arabe libyenne, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie. En outre, l'Egypte a rejoint l'Iraq, la Jordanie et le Yémen (l'ancien Yémen du Nord qui forme maintenant avec le Yémen démocratique la République du Yémen) au sein du Conseil de coopération arabe, tandis que le Soudan qui n'est pas actuellement représenté dans ces groupes a renforcé ses liens avec la Jamahiriya arabe libyenne en signant en mars 1990 un traité qui ouvre la voie à une future unification des deux pays;
- Le rôle joué par la Ligue des Etats arabes, essentiellement par le biais de l'Organisation arabe pour le développement industriel et les industries extractives (AIDMO, précédemment OADI) dans la promotion de la coopération industrielle entre toutes les nations arabes auxquelles appartiennent tous les pays d'Afrique du Nord;
- L'apparition d'un processus de "régionalisation" sur la scène internationale avec de nouvelles alliances et de nouveaux blocs commerciaux ainsi que le renforcement du rôle que peut jouer le secteur privé.

6. La révision du précédent programme intégré de promotion industrielle, présentée ici en tant que contribution à l'élaboration du programme sous-régional pour la deuxième IDDA, a été mise au point par le Secrétariat de l'ONUDI. Elle est fondée sur les renseignements et les documents disponibles au Siège de l'ONUDI ainsi que sur les données statistiques et autres renseignements recueillis lors de Jeux missions préparatoires envoyées par l'ONUDI dans les pays de la sous-région. Ces missions ont recueilli ces données et ces renseignements auprès de représentants d'institutions gouvernementales et de centres de recherche qui s'intéressent au développement économique et à la coopération industrielle et auprès d'entreprises industrielles.

7. Certains des pays visités n'ont pas pu fournir aux membres de la mission tous les renseignements nécessaires sur l'état d'avancement des projets inclus dans le précédent programme ou proposer de nouveaux projets susceptibles d'être intégrés dans le nouveau programme sous-régional. La liste des projets devrait donc être considérée comme provisoire aux fins de son examen à la présente réunion sous-régionale.

8. La diversité des stades atteints dans l'exécution des divers projets de coopération industrielle dans la sous-région et la diversité des mesures requises (réhabilitation ou développement des industries existantes, études de faisabilité et de marché, forums des investisseurs et consultations sur des industries spécifiques, etc.) ont amené à penser qu'on pourrait employer un nouveau système de classement des projets, lequel a été appliqué aux projets décrits dans l'annexe : A) projets au stade opérationnel; B) projets au stade préopérationnel; C) projets nouveaux/anciens au stade conceptuel; D) projets retirés.

9. La structure du rapport est la suivante : dans l'introduction, on énonce les objectifs du rapport et on fait le point sur la coopération sous-régionale dans le contexte de la deuxième IDDA ainsi que sur la situation économique de l'Afrique du Nord; au chapitre premier, on évalue la coopération industrielle actuelle dans la sous-région (promotion directe des projets industriels, services d'appui à l'industrie, cadre et politiques dans le domaine législatif, politiques commerciales dans la sous-région); au chapitre II, on

traite des objectifs, des stratégies, des orientations et de la sélection des programmes d'investissement prioritaires et on donne des indications sur le coût du programme à titre de contribution à l'élaboration du programme sous-régional pour la deuxième IDDA; les modalités concernant la formulation, l'exécution, la promotion, la coordination et le suivi du programme sont décrites au troisième chapitre; on trouvera dans l'annexe des profils de projets et des renseignements complémentaires sur les projets inclus dans la présente révision du programme intégré.

10. Les participants à la réunion sont donc invités à examiner tout particulièrement les chapitres I^{er}, II et III où l'on fournit des apports pour l'élaboration du programme sous-régional en suivant la structure définie dans le document intitulé "Cadre et principes directeurs d'une action aux niveaux national et sous-régional en vue de l'établissement du programme pour la deuxième IDDA (1991-2000)" 3/. Se fondant sur ces chapitres, la réunion pourra décider de formuler des recommandations à l'intention des organisations sous-régionales chargées d'élaborer le programme sous-régional pour la deuxième IDDA.

2. Coopération sous-régionale dans le contexte de l'IDDA

11. Après l'adoption par la Conférence des ministres africains de l'industrie, à sa neuvième réunion tenue à Harare (Zimbabwe) du 29 au 31 mai 1989, de la résolution 2(IX) sur la proclamation d'une deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique (IDDA) et la formulation d'un programme pour ladite décennie, l'Assemblée générale des Nations Unies a, à sa quarante-quatrième session, par sa résolution 44/237, fait de la décennie 1991-2000 la deuxième IDDA. La troisième Conférence générale de l'ONUDI, tenue à Vienne (Autriche) du 20 au 24 novembre 1989, a aussi adopté la résolution GC.3/Res.10 sur la deuxième IDDA.

12. La deuxième IDDA ne peut être considérée isolément. Elle ne repose nullement sur une approche totalement nouvelle du développement industriel africain. Les responsables, les planificateurs et les décideurs africains n'ont, à aucun stade, perdu de vue les approches fondamentales de la première IDDA. En fait, les principes à la base de cette dernière ont été réitérés et réaffirmés. La lutte pour l'industrialisation de l'Afrique est considérée comme un processus continu qui se poursuivra sans aucun doute pendant le XXI^{ème} siècle. L'objectif fondamental de l'IDDA - il découle du Plan d'action de Lagos - est d'accéder à l'autonomie et à l'autosuffisance sur le continent africain. Pour être plus précis, les principaux objectifs de l'IDDA sont les suivants :

- Utiliser l'industrialisation comme moyen de parvenir à l'autonomie et l'autosuffisance;
- Réduire la dépendance traditionnelle à l'égard de forces et de facteurs extérieurs au continent;
- Promouvoir les moteurs de croissance internes;
- Encourager et augmenter l'utilisation des facteurs de production locaux;
- Favoriser l'implantation en Afrique d'industries motrices et stratégiques;

- Développer - sur le plan humain comme sur celui des institutions et de l'infrastructure - les capacités nationales indispensables dans les domaines suivants : conception et exécution des projets, capacité de négociation, mobilisation des ressources financières, services d'appui, esprit d'entreprise et gestion des affaires;
- Promouvoir la coopération régionale et sous-régionale en tant que moyen pratique pour élargir les marchés, mettre en place des projets multinationaux jouant un rôle moteur et renforcer l'interdépendance de l'infrastructure matérielle et humaine.

13. Ces objectifs fondamentaux n'ont rien perdu de leur valeur et continueront à inspirer la stratégie de la deuxième IDDA. Cependant, compte tenu de la crise qu'a connue l'Afrique au cours des années 80, des problèmes de déficit alimentaire et de fort endettement extérieur et de l'utilisation insuffisante des ressources existantes, les objectifs immédiats de la deuxième IDDA ont été étendus à certains domaines d'action concrets et pragmatiques, à savoir :

- Promouvoir la consolidation des investissements existants par la régénération des entreprises en difficulté et la revitalisation du secteur des entreprises publiques;
- Développer les actifs existants et favoriser de nouveaux investissements, surtout dans le secteur des industries motrices, en tenant compte des richesses naturelles du pays, des marchés, des capacités et de la viabilité au regard de pratiques commerciales et de considérations socio-économiques saines;
- Promouvoir la création et le développement de tous les types de compétences nécessaires pour un développement industriel intégré;
- Mettre en place une infrastructure matérielle d'appui appropriée;
- Améliorer la qualité et la diversité de l'infrastructure institutionnelle;
- Accorder une attention particulière aux besoins des pays les moins avancés (PMA) de la région;
- Renforcer et étendre les programmes de coopération régionale et sous-régionale.

14. A sa neuvième réunion, la Conférence des ministres africains de l'industrie a, par sa décision 2(IX), en particulier réaffirmé combien il importait d'appliquer les programmes de coopération industrielle au niveau sous-régional. La coopération devrait être encouragée entre les pays des quatre sous-régions africaines tant dans le cadre de l'exécution de projets déjà définis dans les programmes existants que dans le cadre d'activités menées dans d'autres domaines prioritaires telles que l'infrastructure, la formation et les services d'appui à l'industrie et au commerce.

15. Les programmes pour la deuxième IDDA seront fondés sur les objectifs généraux énoncés dans la première décennie mais, compte tenu de l'évaluation à mi-parcours du programme pour la première IDDA 2/, il faudrait procéder à une série d'ajustements et de changements. La principale innovation fondamentale dans l'approche retenue réside dans la responsabilité assignée aux

gouvernements africains dans la conception et la mise en oeuvre du programme. Le rôle des organisations régionales et internationales consiste à fournir une assistance et un appui pour élaborer et exécuter le programme de l'IDDA.

16. Pour aider les pays africains à formuler leurs programmes nationaux et sous-régionaux pour la deuxième IDDA, on a, dans un document de référence établi conjointement par l'OUA, la CEA et l'ONUDI et intitulé "Cadre et principes directeurs d'une action aux niveaux national et sous-régional en vue de l'établissement du programme pour la deuxième IDDA (1991-2000)" 3/, énoncé les objectifs et les modalités concernant le renforcement ou l'établissement de nouveaux mécanismes visant à assurer un suivi efficace et le contrôle de l'exécution du programme.

3. Situation économique de l'Afrique du Nord

17. La structure politique et sociale de l'Afrique du Nord a sensiblement changé au cours des trente dernières années. Les pays nord-africains ont largement bénéficié de l'augmentation des revenus tirés des hydrocarbures et des phosphates, ainsi que de l'aide étrangère, venant de sources arabes et non arabes. Plus de 300 milliards de dollars ont ainsi été investis dans la région 4/. Au cours de la dernière décennie, cependant, la forte baisse des flux d'aide et d'investissement dirigés vers tous les pays en développement et la crise de la dette à l'échelle mondiale ont affecté la sous-région d'Afrique du Nord (réduction générale des flux d'investissement et des transferts de technologie et accroissement de l'endettement). Selon les chiffres fournis par la Banque mondiale, la dette extérieure combinée de six pays de la sous-région (Algérie, Egypte, Maroc, Mauritanie, Tunisie et Soudan) a dépassé 115 milliards de dollars en 1988, celle de l'Egypte représentant près de la moitié (43,3 %) du total (voir tableau 1). En 1989, le PIB a atteint environ 141 milliards de dollars pour l'ensemble de la sous-région, et la valeur ajoutée manufacturière 18,7 milliards de dollars.

Tableau 1. Pays d'Afrique du Nord : dette totale estimée en 1988
(en millions de dollars)

	Dette totale	Pourcentage
Algérie	24 850	21,5
Egypte	49 970	43,3
Maroc	19 923	17,3
Tunisie	6 672	5,8
Mauritanie	2 076	1,8
Soudan	<u>11 853</u>	<u>10,3</u>
Total	115 344	100,0

Source : Banque mondiale, ONUDI.

Tableau 2. Afrique du Nord : produit intérieur brut (1975-1989)
(en millions de dollars)

Pays	1975	1985	1989*
Algérie	14 286,1	56 476,7	47 185,7
Jamahiriya arabe libyenne	12 768,1	27 958,1	24 757,8
Mauritanie	475,9	716,3	987,4
Maroc	8 981,8	12 873,0	23 709,3
Tunisie	4 335,6	8 280,3	9 997,9
Total/Moyenne UMA	40 847,5	106 304,4	106 638,1
Egypte	13 335,1	26 298,0	24 289,7
Soudan	4 338,4	5 578,7	10 113,3
Total pour la sous-région	58 521,0	138 181,1	141 041,1

* Estimation.

Source : Fonds arabe de développement économique et social, 1990, ONUDI. Tous les chiffres sont exprimés en prix courants.

Tableau 3. Valeur ajoutée manufacturière en Afrique du Nord,
1975-1989, en prix courants
(en millions de dollars)

Pays	1975	1985	1989
Algérie	1 451,6	8 177,8	5 269,1
Jamahiriya arabe libyenne	277,6	1 233,2	1 803,9
Mauritanie	21,3	29,4	30,4
Maroc	1 489,5	2 679,8	5 760,4
Tunisie	384,8	980,2	1 442,6
Total UMA	3 624,8	13 100,4	14 306,4
Egypte	2 248,9	3 701,7	3 671,4
Soudan	397,1	497,0	776,2
Total pour la sous-région	6 270,8	17 299,1	18 754,0

Source : Fonds arabe de développement économique et social, 1990, ONUDI. Tous les chiffres sont donnés en prix courants.

Tableau 4. Afrique du Nord : part de la valeur ajoutée manufacturière dans le produit intérieur brut, 1975-1989

Pays	1975	1985	1989
Algérie	11,0	11,9	12,1
Jamahiriya arabe libyenne	1,8	4,5	7,6
Mauritanie	5,0	6,2	6,1
Tunisie	10,1	13,5	16,3
Maroc	17,3	22,4	26,1
Moyenne UMA	9,0	11,7	13,6
Egypte	17,4	14,8	16,6
Soudan	9,7	9,6	8,3
Moyenne pour la sous-région	10,7	12,5	13,3

Source : Fonds arabe de développement économique et social, 1990, ONUDI. Tous les chiffres sont exprimés en pourcentage du PIB en fonction des prix courants.

18. Bien que la valeur ajoutée manufacturière (VAM) de l'ensemble de l'Afrique du Nord ait plus que triplé entre 1975 (elle était alors de 6,2 milliards de dollars) et 1989, les activités manufacturières en 1989 ne représentaient encore que 13,3 % du produit intérieur brut total de l'Afrique du Nord 5/. On peut observer dans les tableaux 2 et 3 la croissance du PIB et de la VAM enregistrée par les pays d'Afrique du Nord entre 1975 et 1989 et dans le tableau 4 l'évolution, pendant la même période, et pour ces même pays, de la part que représente la VAM dans le PIB.

19. L'accroissement de la pression démographique, alors que la croissance économique est insuffisante, et le degré d'importance des ressources financières et du savoir-faire extérieurs sont d'autres facteurs clefs à considérer lorsque l'on analyse la situation économique actuelle et le potentiel de développement en Afrique du Nord afin d'évaluer le caractère rationnel de politiques et de stratégies de coopération industrielle.

20. La création en février 1989 de l'Union du Maghreb arabe (UMA), qui regroupe l'Algérie, la Jamahiriya arabe libyenne, la Tunisie, le Maroc et la Mauritanie, est actuellement suivie de mesures concrètes visant à intégrer ces cinq Etats sur les plans politique, économique et culturel. Des accords concernant la création d'un parlement unifié ont été établis sous forme de projets au premier semestre de 1989 et les travaux progressent dans cinq comités clefs, dont un qui est chargé de promouvoir l'intégration économique et commerciale, ce qui devrait déboucher sur l'élaboration d'une nouvelle législation commune régissant la mise au point dans les cinq Etats de projets de coentreprises industrielles et manufacturières.

21. Craignant que la création d'un marché européen unique en 1992 ne conduise à une réduction de leurs exportations vers la Communauté européenne et de la demande de main-d'oeuvre nord-africaine, ce qui aurait des conséquences négatives sur leurs taux de chômage déjà élevés et sur leur dette extérieure déjà considérable, ces cinq pays progressent rapidement vers l'intégration économique afin de pouvoir lutter en tant qu'entité économique et non en tant

qu'Etats individuels dans un environnement financier et économique de plus en plus concurrentiel. Signe encourageant, la nouvelle Union attire d'ores et déjà d'importants capitaux étrangers. On s'attend à ce que cette tendance se renforce à mesure que les négociations s'accéléreront en vue de la création de nouveaux domaines de coopération entre les pays de la région et entre la région et la Communauté européenne et que les nouvelles réglementations en matière d'investissement seront mises en oeuvre.

22. Les pays de l'UMA sont dans l'ensemble bien dotés en ressources naturelles : pétrole, gaz naturel, phosphates et ressources piscicoles. La population, qui croît rapidement (18 millions d'habitants en 1956, à peu près 60 millions actuellement et environ 100 millions en l'an 2000 selon certaines estimations), a un assez bon niveau d'instruction lorsqu'on le compare au niveau général en Afrique. Les pays de l'UMA ont fortement accru leurs importations, essentiellement pour acquérir la technologie et les services nécessaires pour alimenter la croissance du secteur industriel et satisfaire les besoins de consommation d'une population en augmentation. Ils restent fortement tributaires des importations de produits manufacturés qui représentaient les deux tiers du total des importations, soit environ 20 milliards de dollars en 1988. Les politiques de substitution aux importations ont été axées sur les industries légères ainsi que sur les produits intermédiaires et l'équipement tandis que les progrès enregistrés dans les exportations, en particulier par la Tunisie et le Maroc, n'ont pas été facilités par les obstacles au commerce existants dans les pays développés. Les échanges commerciaux intrarégionaux restent très modestes (quelques pour cent) et plus des deux tiers des échanges du Maghreb sont dirigés vers les pays de la CEE.

23. Avec une part de la VAM dans le PIB tout juste supérieure à 26 % en 1981, le Maroc est le pays le plus industrialisé de la sous-région, suivi par l'Egypte, la Tunisie et l'Algérie. La part du Maroc dans la VAM globale de la sous-région a été de 30,7 % en 1989. Les revenus nationaux de la Jamahiriya arabe libyenne et de la Mauritanie restent fortement tributaires d'un produit de base unique.

24. La croissance de la VAM algérienne a été compromise à la fois par la chute des cours des produits de base et par l'augmentation de sa dette extérieure. Le Maroc a par contre bénéficié de l'expansion de la demande mondiale de phosphates et de leurs dérivés. L'investissement dans les complexes chimiques, les raffineries de sucre, les installations de traitement des minerais et le secteur des transports et la croissance rapide des petites entreprises privées dans le secteur des industries légères ont permis de créer une base industrielle large et rentable.

25. La Tunisie a suivi un mode de développement industriel similaire axé essentiellement sur la production textile destinée à l'exportation. Le pays produit aussi des produits de raffinage du pétrole et dispose de réserves de gaz naturel bon marché pour approvisionner l'industrie et fournir l'eau et l'électricité.

26. En Jamahiriya arabe libyenne, les dépenses publiques d'un montant considérable ont essentiellement été consacrées à l'exécution du grand projet de fleuve artificiel. Les fabricants locaux de produits manufacturés qui exploitent les matières premières locales ont cependant bénéficié d'un appui institutionnel, ce qui a entraîné l'expansion des petites industries privées qui produisent des biens de consommation et des biens intermédiaires. La base industrielle du pays est constituée par la production chimique et la production de fer et d'acier provenant de l'énorme complexe de Misurata.

27. La Mauritanie dispose d'un secteur minier moderne fondé sur d'importantes réserves de minerais de fer à haute teneur dont le potentiel d'exploitation est considérable. Le principal sous-secteur manufacturier est celui du traitement du poisson 6/.

Tableau 5. Composition en 1987 de la valeur ajoutée manufacturière (aux prix de 1980) (pourcentage)

Branche de l'industrie manufacturière a/

Pays	31	32	35	37	38	Autres
Algérie	20,1	16,6	7,3	12,5	23,6	19,9
Jamahiriya arabe libyenne*	40,6	7,6	34,9	2,8	3,2	10,9
Mauritanie*	91,1	2,9	-	-	2,6	3,4
Maroc	32,1	29,4	9,4	0,6	11,3	17,2
Tunisie**	20,4	19,1	14,0	3,8	10,3	35,4
Egypte	23,9	23,4	19,4	8,8	15,1	9,4
Soudan*	39,5	17,5	14,6	3,8	7,6	17,0

Source : Service des statistiques industrielles et des études sectorielles, ONUDI. Tableau fondé sur des données fournies par le Bureau de statistique de l'ONU et sur des estimations faites par le Secrétariat de l'ONUDI.

* 1980.

** Chiffres provisoires.

a/ Les catégories de l'industrie manufacturière sont reprises de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI); code 31 : fabrication de produits alimentaires, boissons et tabacs; 32 : industrie des textiles, de l'habillement et du cuir; 35 : industrie chimique et fabrication de produits chimiques, de dérivés du pétrole et du charbon, et d'ouvrages en caoutchouc et en matière plastique; 37 : industrie métallurgique de base; 38 : fabrication d'ouvrages en métaux, de machines et de matériel.

28. Les résultats économiques obtenus par l'Egypte ces dernières années 7/ ont été caractérisés par une croissance limitée essentiellement par suite de la forte baisse de ses recettes extérieures tirées du pétrole. La population égyptienne est estimée à plus de 50 millions d'habitants et son taux de croissance annuel serait d'environ 2,7 %. En 1987, la part du secteur agricole dans le PIB a été de 16,9 % et celle de l'ensemble des activités industrielles (y compris industries extractives, électricité, gaz, eau, et industries manufacturières) a été de 26,6 % contre 22,6 % en 1975. La part des industries manufacturières dans le PIB est passée de 16,2 % à 15,1 % entre 1975 et 1989. En 1987, le sous-secteur agro-industriel a représenté 47,3 % de la VAM; les machines et le matériel, 15,1 %; les produits chimiques, 19,4 %; et l'ensemble des autres branches, 18,2 %. Le plan de développement actuel,

qui vise à accroître l'investissement privé dans l'industrie afin de réduire les importations tant de matières premières que de biens de consommation et à promouvoir les exportations industrielles, devrait permettre d'accroître la part des industries dans le PIB.

29. Le Soudan, classé par la Banque mondiale comme pays à faible revenu fortement endetté, compte environ 23 millions d'habitants et son taux de croissance démographique pour la période 1988-2000 est estimé à 2,7 %. Malgré son fort potentiel agricole, le pays est dans une position de faiblesse dans la sous-région avec un revenu par habitant de seulement 480 dollars et une lourde dette. L'économie est fortement tributaire de l'agriculture qui représentait environ 33,7 % du PIB en 1987. Le secteur manufacturier emploie environ 200 000 personnes et la part de la VAM dans le PIB a été de 8,3 % en 1989 (9,7 % en 1975). Les principales branches industrielles sont les industries alimentaires (huile et sucre), les textiles, le cuir et les produits chimiques, qui ensemble ont représenté à peu près 72 % du total de la VAM en 1980 8/.

Politiques industrielles et plan de privatisation

30. En Algérie, les changements constitutionnels intervenus en 1988 ont conduit à une libéralisation politique et on est passé à un système où l'économie mixte a pris plus d'importance. L'Algérie réduit actuellement le rôle du secteur public et encourage de plus en plus l'investissement tant privé qu'étranger dans l'industrie en prenant notamment des mesures pour éliminer les contraintes financières existantes et promouvoir ainsi la création d'usines privées dans les sous-secteurs des hydrocarbures et des industries alimentaires et d'autres sous-secteurs manufacturiers. D'autres mesures ont été prises pour promouvoir les opérations en association avec des partenaires étrangers. L'Assemblée nationale algérienne a ainsi approuvé en mars 1990 une loi concernant les investisseurs et les banques qui ouvre le pays aux investissements étrangers dans des domaines autres que la prospection pétrolière. Les investisseurs étrangers seront autorisés à posséder jusqu'à 100 % des capitaux des sociétés et à rapatrier tous les profits. Les banques étrangères seront autorisées à établir des succursales dans le pays et le système bancaire acquerra une plus grande autonomie.

31. En Jamahiriya arabe libyenne comme en Algérie, l'industrie lourde (raffinage du pétrole et industrie pétrochimique notamment) est essentiellement sous contrôle de l'Etat. La chute des recettes tirées de l'exportation du pétrole enregistrée au second semestre de 1980 a entravé le développement économique. Pour faire face à la baisse des ressources financières disponibles et à la réduction des dépenses publiques qu'elle a entraînée, on a, depuis 1987, encouragé les investisseurs privés libyens à créer des usines produisant des biens de consommation destinés au marché local et des mesures sont prises pour faciliter l'extension progressive du rôle des particuliers et des coopératives dans l'économie. Dans cette perspective, la Jamahiriya arabe lybienne est en train de privatiser des installations industrielles de taille moyenne et de rouvrir de petits ateliers privés spécialisés dans la maintenance et la réparation.

32. La Tunisie et le Maroc encouragent depuis longtemps la création d'entreprises privées et ont aussi lancé des incitations spécifiques à l'intention des investisseurs étrangers. La Tunisie a encore renforcé ces incitations au cours des deux dernières années parce que ses revenus traditionnels des exportations de pétrole brut, de gaz et de phosphates ont diminué du fait de la baisse des cours de ces produits de base sur les marchés mondiaux. L'Agence tunisienne de promotion de l'industrie (API) en

particulier a été parmi les premières à appliquer des mesures visant à attirer des sociétés étrangères et des coentreprises dans les secteurs du textile, des plastiques, de l'électronique et dans d'autres industries légères produisant des biens pour l'exportation, essentiellement destinés aux pays membres de l'OCDE. En outre, la privatisation d'entreprises opérant dans les secteurs du textile, du tourisme, des matériaux de construction et du commerce est prévue au cours des deux à trois prochaines années.

33. Au Maroc, l'Office pour le développement industriel (ODI) a encouragé des opérations en association avec des partenaires étrangers dans les secteurs du textile et des articles en cuir, de l'électronique, des produits alimentaires et des conserves de poisson. On comptait à la fin de 1998 plus de 1 200 sociétés dans le secteur du textile et des articles en cuir rien qu'au Maroc. Presque toutes étaient privées et recouraient largement aux investissements étrangers. Le programme de restructuration industrielle du Maroc, qui a commencé en 1985, a entraîné la privatisation de raffineries de sucre et, sous la pression du FMI, des mesures complémentaires sont prises dans les secteurs des industries alimentaires, des industries textiles et du tourisme. Une législation récemment adoptée par le Maroc permettra la création de sociétés et filiales entièrement contrôlées par des étrangers.

34. L'industrie manufacturière en Mauritanie comprend uniquement quelques petites usines situées à côté des grandes mines de fer et de la raffinerie de pétrole qui sont sous contrôle du gouvernement et d'autres investisseurs arabes. Le secteur manufacturier est essentiellement constitué d'entreprises privées. Sur le plan du régime de la propriété et des investissements, il s'agit essentiellement d'entreprises individuelles et d'entreprises familiales. Plus récemment, le gouvernement a lancé des programmes de cession facilitant la participation des entrepreneurs au secteur industriel par souscription au capital-actions dans des sociétés publiques restructurées. Par contre, l'industrie du traitement et de la mise en conserve du poisson, qui représente le plus gros des activités manufacturières, est essentiellement sous contrôle de l'Etat. Depuis 1980, tout gouvernement étranger ou société étrangère désireux de pêcher dans les eaux mauritaniennes est obligé de créer en Mauritanie une coentreprise dont au moins 51 % des parts sont détenues par le partenaire local et l'ensemble des prises doivent être débarquées en Mauritanie pour traitement et exportation.

35. Le processus d'industrialisation en Egypte a été caractérisé depuis 1974 par l'introduction progressive de politiques de la porte ouverte. Les changements apportés aux priorités en matière de développement, au cadre institutionnel et juridique, à la structure industrielle et à la répartition du capital visaient à introduire progressivement des réformes axées sur l'économie de marché. Dans le cadre du plan de développement actuel 1987/88-1990/91, on s'efforce de maximiser l'investissement privé dans le secteur industriel, de continuer à renforcer les exportations et de réduire les importations. Des plans visant à privatiser plusieurs entités dans les secteurs du tourisme et du transport ont aussi été lancés. Une nouvelle loi sur les investissements a été promulguée en 1989 pour rendre le climat plus favorable aux investissements et continuer à renforcer ainsi le rôle que peuvent jouer les capitaux locaux, les capitaux arabes et les autres capitaux privés étrangers et surmonter les principaux obstacles administratifs. On a en outre appliqué des programmes d'ajustement, réformé dans une certaine mesure le système financier (dévaluation notamment du taux de change de la banque centrale), augmenté les taux d'intérêt et le prix de l'énergie, réduit le déficit budgétaire et réaménagé les dettes. Toutes ces mesures devraient permettre à l'Egypte d'obtenir de nouveaux prêts de la Banque mondiale.

36. L'un des principaux objectifs du récent programme national soudanais de redressement économique pour 1990-1993 est de renforcer le rôle du secteur privé, qu'il soit national ou étranger, de jouer un rôle plus actif dans la réalisation des objectifs du programme et de réorienter les structures financières, économiques et institutionnelles afin de créer un environnement plus propice à la participation du secteur privé. La politique générale consiste à réduire la participation de l'Etat dans l'économie grâce à la liquidation ou à la privatisation (par la création d'entreprises d'économie mixte) d'entreprises publiques dans les secteurs de l'agriculture, du textile, de l'alimentation et du cuir, l'industrie hôtelière, les transports et les télécommunications. Le programme vise aussi à éliminer les obstacles administratifs, juridiques et économiques aux investissements grâce à la libération des prix à l'exportation, à des modifications des réglementations bancaires, à des incitations fiscales à l'investissement, etc. Cependant, les mesures concernant la libération des prix et les politiques en matière de taux de change font encore actuellement l'objet de discussions avec le FMI.

I. EVALUATION DE LA COOPERATION INDUSTRIELLE DANS LA SOUS-REGION ET DETERMINATION DES PRIORITES SOUS-REGIONALES

37. La contribution à la promotion de la coopération sous-régionale en Afrique fournie dans le cadre de la première IDDA a été axée sur l'aide à l'élaboration et à l'exécution de programmes intégrés de promotion industrielle dans les quatre sous-régions africaines : Afrique du Nord, Afrique de l'Ouest, Afrique centrale et Afrique orientale et australe. Le programme sous-régional actuel pour la sous-région d'Afrique du Nord a été approuvé à la dernière réunion sous-régionale sur l'IDDA tenue à Tanger (30 mai-30 juin 1988). A cette réunion, à laquelle ont participé des experts venant d'Algérie, d'Egypte, du Maroc, du Soudan et de la Tunisie, on a examiné les progrès réalisés dans l'exécution du programme initial intégré de promotion industrielle élaboré à la précédente réunion sous-régionale tenue à Tunis (7-10 mars 1984).

38. Le programme révisé 1/ comprenait 42 projets moteurs portant sur les agro-industries et les industries connexes, les textiles, les industries mécaniques, la chimie, la métallurgie et les matériaux de construction (13 du programme initial et 29 nouveaux) et 12 projets d'appui (6 du programme initial et 6 nouveaux).

39. On estime satisfaisante la mise en oeuvre du programme initial intégré de promotion industrielle pour l'Afrique du Nord. L'évolution de la conjoncture politique et économique dans la sous-région devrait permettre de supprimer les principaux obstacles à la coopération économique, et le renforcement des communications entre les pays qui coopèrent devrait ainsi faciliter l'exécution des progrès sous-régionaux. L'absence de progrès dans l'exécution de quelques-uns des projets était due dans certains cas au fait que lesdits projets en étaient encore au stade conceptuel et qu'on les avait inclus dans le programme sans études préliminaires et sans données adéquates et sans que leur évolution ait fait l'objet d'un examen sérieux.

40. Il semble que les contraintes les plus sérieuses rencontrées lors de l'élaboration et de la promotion des projets sous-régionaux aient touché les ressources financières et humaines. Les organisations chargées d'entreprendre des études pour des projets conjoints ou régionaux ont souvent été privées des crédits nécessaires. Bien qu'on se soit efforcé d'obtenir des crédits en s'adressant à des donateurs ou à des institutions de financement et à des organismes bilatéraux d'assistance technique, il n'a pas été possible de réunir tous les fonds nécessaires. Un autre problème plus grave s'est

également souvent posé : il est en général difficile, voire impossible, de trouver dans les pays développés des partenaires techniques appropriés, afin de procéder au transfert de techniques requis (licences, savoir-faire, etc.). En outre, les principaux obstacles à la coopération économique dans la sous-région ont été recensés comme suit :

- Disparités entre les pays de la sous-région en matière de ressources naturelles, offre de main-d'oeuvre et marchés;
- Manque de moyens et d'arrangements institutionnels pour orienter l'investissement vers les industries manufacturières locales de la sous-région;
- Doubles emplois dans les industries existantes;
- Appui limité au développement des entreprises et à la coopération ainsi qu'au développement de la technologie et de la recherche industrielle nationales;
- Barrières douanières et commerciales et réglementations et procédures financières;
- Insuffisance du réseau régional de données et d'information pour la création de nouvelles industries orientées vers le marché.

41. Les marchés de la sous-région sont énormes et une main-d'oeuvre industrielle qualifiée existe en abondance dans des pays comme l'Egypte, la Tunisie et le Maroc, mais la faiblesse des salaires et du revenu disponible par habitant observée dans de larges couches de la population peut être un obstacle à la commercialisation de certains produits manufacturés. En 1988, le revenu annuel par habitant était de 480 dollars en Mauritanie et au Soudan, de 660 dollars en Egypte, de 830 dollars au Maroc et de 1 230 dollars en Tunisie et dépassait 2 000 dollars en Algérie et 5 000 dollars en Libye. La baisse du pouvoir d'achat et le manque de services locaux de crédit par exemple ont contribué au déclin de l'industrie automobile locale en Afrique du Nord. Par ailleurs, les pays lourdement endettés de la sous-région, caractérisée par des pénuries de devises et des restrictions affectant les importations de matières premières essentielles, devront revoir leurs politiques monétaires afin de faciliter les flux financiers et les flux d'investissement.

I.1 Cadre et politiques dans le domaine législatif

42. Tous les pays d'Afrique du Nord, qu'ils soient à économie de marché ou à économie planifiée, s'efforcent de faire face aux nouveaux défis que pose la hausse de la dette ainsi qu'à l'évolution de l'ordre économique international par un processus généralisé de déréglementation et de libéralisation des systèmes économiques et politiques. Ainsi qu'indiqué à la section 3 de l'introduction, des réformes majeures sont appliquées pour faciliter l'ouverture de l'économie aux entrepreneurs privés et étrangers. Ces réformes concernent la privatisation d'entreprises publiques et la création d'un climat plus favorable aux investissements.

43. De l'expérience de la coopération régionale dans le cadre de la CEE, de l'ANASE et d'autres communautés économiques, il ressort par ailleurs qu'une coopération strictement commerciale trouve très rapidement ses limites. La coopération dans le commerce intrarégional ne devient efficace que si elle s'inscrit dans le cadre de politiques communes de développement industriel.

Les pays nord-africains s'orientent dans cette direction en créant l'UMA et le continent africain fait de même par le biais de la création de la Communauté économique africaine et de l'adoption de protocoles concernant les investissements, le commerce et l'industrie, et la science.

44. Compte tenu des nouveaux schémas de coopération régionale qui apparaissent, les chances de succès du programme sous-régional augmentent. A titre d'exemple, la situation actuelle dans la sous-région est très différente de celle qu'on pouvait observer lors de la tenue de la dernière réunion sous-régionale consacrée à la promotion de la coopération intra-africaine, c'est-à-dire avant la création de l'Union du Maghreb arabe.

45. Le traité portant création de l'UMA appelle au "renforcement des relations entre les pays membres grâce à l'établissement de mécanismes appropriés susceptibles de conduire à une intégration progressive de leur économie, ainsi qu'à l'élaboration de réglementations communes pour créer une solidarité effective inter-Maghreb et promouvoir ainsi le développement économique et social des pays membres". Lors de la réunion qui s'est tenue en Tunisie du 21 au 23 janvier 1990, les chefs d'Etat des pays du Maghreb ont décidé de compléter le traité en ce qui concerne les questions suivantes : 1) établir un siège permanent pour l'UMA et 2) porter de 50 à 100 le nombre de représentants parlementaires au Conseil. Les réunions que la Commission économique de l'UMA a tenues en octobre 1989 et mai 1990 en Algérie ont conduit à l'élaboration de trois projets qui ont été soumis pour accord aux chefs d'Etat lors du quatrième sommet du Maghreb (22 juillet 1990) et qui concernaient les sujets suivants :

- Création d'une union douanière entre les pays du Maghreb;
- Protection, promotion et garantie des investissements dans les Etats du Maghreb;
- Réglementations concernant la double imposition et établissement d'une coopération en ce qui concerne la taxe sur le revenu.

46. Après la signature de ces accords, la Commission économique de l'UMA analyse les autres questions économiques et politiques clefs suivantes :

- Unification des classifications commerciales;
- Questions touchant les assurances et les contre-assurances;
- Création d'une Banque du Maghreb pour l'investissement et le commerce extérieur;
- Elaboration d'un programme d'action pour le développement économique.

47. Pour élaborer ce dernier programme, il a fallu lancer trois grandes études :

- Analyse comparative de la situation et de la structure économique actuelles dans les pays membres;
- Etude globale visant l'application du principal programme conduisant à la création de la Communauté économique du Maghreb;
- Etude sur le programme sectoriel de coopération.

48. Bien que la coopération et les flux commerciaux en Afrique du Nord existent essentiellement entre les pays du Maghreb, les relations commerciales et politiques entre l'Egypte et le Soudan et les autres pays de la sous-région ont toujours été notables du fait d'accords bilatéraux conclus dans le contexte de la Ligue des Etats arabes ainsi que de la coopération sous-régionale encouragée par la première IDDA. Cette coopération sous-régionale qui s'est intensifiée au cours des dernières années est généralement régie par des protocoles bilatéraux de coopération économique et par les décisions prises lors des réunions annuelles de commissions mixtes de coopération.

49. La Jamahiriya arabe libyenne et l'Egypte ont toujours coopéré (fourniture d'experts et de main-d'oeuvre par l'Egypte et flux de produits de base et de biens manufacturés surtout). De récents accords ont conduit notamment à l'exécution de projets agricoles en Jamahiriya arabe libyenne (bonification des terres, forage de puits et construction de digues par des sociétés égyptiennes). Un autre accord de coopération conclu entre la Jamahiriya arabe libyenne et l'Egypte dans le domaine énergétique porte en particulier sur la fabrication de matériel électrique ainsi que sur la formation et le concours d'experts en matière d'économie d'énergie.

50. Par ailleurs, la Jamahiriya arabe libyenne a récemment accordé une subvention de 10 millions de dollars pour l'investissement agricole au Soudan en vertu de l'accord d'intégration soudano-libyen signé en mars 1990 qui prévoit l'exécution de programmes communs dans les domaines de l'économie, des finances, de l'agriculture, du commerce, de l'énergie et des transports. En vertu du protocole signé récemment entre les deux pays, la Jamahiriya arabe libyenne importera pour 4 millions de dollars de chèvres et moutons, 8 millions de dollars de céréales, 9 millions de dollars de graines oléagineuses, filés et parfums, tandis que le Soudan importera du combustible, des produits chimiques, des engrais, du ciment et de la soude caustique.

51. En plus des changements qui se produisent dans la sous-région d'Afrique du Nord, d'autres mesures politiques sont prises pour renforcer la coopération intra-africaine. Conformément au mandat énoncé dans le Plan d'action de Lagos, le Comité directeur permanent de l'OUA a élaboré un projet de traité sur l'établissement de la Communauté économique africaine et l'a adopté en février 1990. Ce traité énonce les principes, objectifs et procédures, décrit le rôle des communautés économiques régionales, et traite de la libéralisation des échanges, de la liberté de mouvement, de la coopération monétaire et financière et de l'établissement d'un fonds commun de développement et de coopération dans tous les secteurs économiques. En ce qui concerne le secteur industriel, le traité stipule ce qui suit 9/ :

... "1. Afin d'intégrer leurs économies, les Etats membres harmoniseront leurs politiques d'industrialisation aux niveaux régional et continental. Ils devront donc :

a) S'efforcer d'accéder à un développement industriel endogène aux niveaux sous-régional, régional et continental;

b) Informer le Secrétariat général de leurs plans de développement régionaux;

c) Echanger des renseignements sur tout projet industriel à lancer dans la sous-région;

d) Echanger des données d'expérience sur les questions industrielles;

e) Echanger des experts et des renseignements sur la recherche industrielle.

En outre, pour réaliser un développement industriel rationnel et harmonieux, les États membres devront :

a) Harmoniser les mesures visant à stimuler le développement industriel en établissant progressivement un environnement industriel homogène;

b) Promouvoir l'établissement de grandes unités industrielles à l'échelle de la Communauté;

c) Répartir les projets communautaires de manière équilibrée et harmonieuse entre tous les autres États membres;

d) Interdire la création d'industries nationales qui pourraient faire concurrence à des industries communautaires qui répondent de manière satisfaisante aux besoins des États membres de la Communauté;

e) Renforcer les institutions multilatérales existantes et, en particulier, le Centre régional africain de technologie; l'African Regional Centre of Planning and Industrial Production (Centre régional africain de planification et de production industrielle); le Fonds africain de développement industriel (FADI)."

Afin d'appliquer les dispositions ci-dessus, l'OUA est en train d'élaborer un protocole sur la coopération industrielle à la préparation et à l'exécution auquel l'ONUDI contribue.

I.2 Promotion directe de projets industriels

52. Le nouveau programme comporte 48 projets moteurs, ce qui représente une augmentation considérable par rapport au programme de 1984 qui n'en comptait que 19. Le secteur des industries mécaniques absorbe près de 50 % du total des projets contre 37 % en 1984. Dix-huit projets intéressent les agro-industries et industries connexes d'amont et d'aval, telles que les engrais et l'outillage agricole, ce qui est conforme aux priorités définies pour la deuxième IDDA.

53. En comparant la nouvelle liste de projets à celle du programme de 1988, on constate que deux projets ont été supprimés et que six nouveaux projets d'investissement ont été retenus. En particulier, des propositions ont été faites visant à inclure un projet de réhabilitation d'une entreprise conjointe de fabrication de ciment ainsi qu'un programme de développement d'usines de traitement du poisson basées en Mauritanie. Un appui est par ailleurs nécessaire pour les autres activités nouvelles inscrites au programme, à savoir : production de graphite (projet en cours de négociation); production de blocs de commandes électriques; fabrication de verre à vitres et création d'un centre de transformation de la viande en Mauritanie. Dix projets moteurs provenant du programme de 1988 sont au stade opérationnel mais exigent encore une aide, sous forme essentiellement de mesures de réhabilitation ou d'un soutien institutionnel. Ces projets se rattachent donc aux programmes de consolidation et d'expansion mentionnés dans le Cadre et principes directeurs pour la deuxième IDDA. Quatorze projets supplémentaires sont au stade préopérationnel, ce qui signifie qu'une société a été créée mais qu'elle n'est pas encore opérationnelle ou qu'une étude de faisabilité ou de marché a été effectuée. Les autres projets sont encore à un stade conceptuel.

Tableau 7. Projets moteurs d'investissement inclus dans le programme sous-régional de l'IDDA pour l'Afrique du Nord

Sous-secteur	1984	1988	1990
Agro-industries et industries connexes	2	5	7
Industries textiles	5	4	4
Industries mécaniques	7	21	23
Industries des matériaux de construction	3	4	5
Industries chimiques	2	7	8
Industries métallurgiques	0	1	1
Total	19	42	48

54. Il est important de mentionner que l'instauration d'un nouveau climat politique et économique dans la sous-région a débouché sur plusieurs nouvelles idées de projets qui sont à l'examen mais dont quelques-unes seulement ont été effectivement retenues pour le nouveau programme. Compte tenu de ce qui précède, tous les projets ont été reclassés comme suit en fonction de leur état d'avancement respectif et des mesures requises pour les exécuter :

- A. Projets opérationnels
- B. Projets préopérationnels
- C. Projets au stade conceptuel
- D. Projets retirés.

55. Dans ce contexte et compte tenu des objectifs et modalités de la deuxième IDDA, l'assistance technique devrait être fournie sous forme de mesures de réhabilitation et de restructuration pour les projets de la catégorie A et d'études de faisabilité ou de marché ou autres mesures d'appui pour les projets de la catégorie C. Les projets de la catégorie B sont en général au stade des négociations entre partenaires et institutions des différents pays; un appui à la promotion des investissements sera donc peut-être nécessaire. On trouvera en annexe des renseignements plus précis concernant les projets inclus dans le programme, leur état d'avancement et les mesures qu'ils nécessitent.

56. En analysant les causes de succès ou d'échec dans l'exécution des projets, on s'aperçoit que les projets opérationnels, généralement entrepris sur une base bilatérale, avaient été soigneusement élaborés avant d'être proposés pour inclusion dans le programme et que leur réussite avait été parfois due aussi aux bonnes relations politiques et économiques entre les pays coopérants. La plupart des projets au stade préopérationnel suscitent un regain d'intérêt et voient leur chance de réussite s'accroître du fait de la nouvelle situation dans la sous-région alors que les projets qui ont été retirés ne sont plus considérés comme réalisables à une échelle régionale.

57. Les entreprises industrielles multinationales sont des projets dont la réalisation fait intervenir plusieurs pays. La coopération peut prendre diverses formes : participation au capital social, accès aux marchés des pays membres, appui en matière de gestion des compétences techniques ou participation aux côtés du bailleur de fonds à la promotion du ou des projets. Une réunion organisée par l'ONUDI à Vienne (Autriche), en septembre 1989, dans le contexte de l'IDDA, a fait une analyse détaillée de l'identification, de la formulation, de l'exécution et du suivi des entreprises industrielles multinationales 10/. Un récent rapport de la CNUCED 11/ concernant les entreprises multinationales d'Afrique subsaharienne, insiste également sur l'importance des entreprises multinationales en tant qu'agents ou instruments de coopération économique entre pays en développement. Selon la définition de la CNUCED, une entreprise est multinationale lorsqu'elle réunit les trois caractéristiques suivantes : capital multinational, prises de décisions multinationales et objectifs de coopération économique multinationale.

58. Des pays d'Afrique du Nord participent à plusieurs des entreprises multinationales mentionnées dans le rapport de la CNUCED. On trouvera énumérées ci-après les entreprises établies par deux pays au moins de la sous-région et visant à améliorer la coopération institutionnelle dans cette même sous-région :

Banque mauritanienne pour le commerce international (BMCI). Etablie en 1974 par la Mauritanie et l'Egypte. Objet : réalisation d'opérations bancaires. Capital : 500 millions d'ouguiyas, dont 10 % détenus par la Banque centrale de Mauritanie et 90 % par des investisseurs privés koweïtiens et mauritaniens.

Société arabe libyenne-mauritanienne de ressources maritimes (SALIMAUREM). Etablie en 1978 par la Mauritanie et la Jamahiriya arabe libyenne. Objet : transformation des produits de la pêche et construction d'une installation frigorifique. Capital : 2,3 millions d'ouguiyas, dont 50 % détenus par la Mauritanie et 50 % par la Jamahiriya arabe libyenne.

Société algéro-mauritanienne de pêche (ALMAP). Etablie en 1974 par la Mauritanie et l'Algérie. Objet : transformation des produits de la pêche. Capital : 230 millions d'ouguiyas, dont 51 % appartiennent à la Mauritanie et 49 % à l'Algérie.

Compagnie mauritanienne de navigation maritime (COMAUNAM). Etablie en 1973 par la Mauritanie et l'Algérie. Objet : transport maritime et activités connexes. La Mauritanie et l'Algérie détiennent chacune 50 % du capital.

Banque arabe africaine mauritanienne (BAAM). Etablie en 1984 par la Mauritanie et l'Egypte. Objet : réalisation d'opérations bancaires. Capital : 150 millions de dollars des Etats-Unis, dont 50 % détenus par la Banque centrale mauritanienne et 50 % par l'Arab African International Bank (Egypte).

Banque arabe libyenne-mauritanienne pour le commerce extérieur et le développement (BALM). Etablie en 1972 par la Mauritanie et la Jamahiriya arabe libyenne. Capital : 200 millions de dollars des Etats-Unis, dont 51 % détenus par la Libyan Arab Foreign Bank et 49 % par le Gouvernement mauritanien.

I.3. Services d'appui industriel

59. L'appui prévu au titre du précédent programme intégré de promotion industrielle pour l'Afrique du Nord était fourni dans le cadre de 12 projets couvrant la formation industrielle, l'amélioration des services consultatifs industriels et des capacités en matière de gestion, le développement de l'entrepreneuriat local, la recherche-développement, le renforcement des institutions et l'analyse et la recherche dans des secteurs industriels précis. Dans le programme sous-régional pour la deuxième IDDA, les services d'appui industriel devraient être axés sur les domaines ci-après :

- Recherche-développement;
- Conception technique et/ou développement des produits;
- Formation à la gestion et/ou développement des qualifications industrielles;
- Echange d'informations industrielles et économiques (marchés);
- Mise au point et adaptation des technologies;
- Normalisation et contrôle de la qualité;
- Harmonisation des politiques d'investissement;
- Infrastructures et secteurs industriels connexes.

60. En conséquence, on a tenu dûment compte dans l'élaboration du présent rapport des domaines que n'abordaient pas le précédent programme. C'est ainsi qu'outre les 12 projets d'appui inclus dans le programme révisé intégré de promotion industrielle et retenus dans le programme actuel, cinq nouvelles idées de projet d'appui, examinées par divers comités et sous-comités spécialisés dans le cadre de l'UMA, ont été adoptées dans le nouveau programme. Ces projets sont décrits ci-après :

61. Planification sectorielle régionale : Des comités spécialisés s'occupant de la planification des sous-secteurs sont chargés de formuler à l'intention des décideurs du Maghreb des propositions concernant des politiques et stratégies de restructuration ou de réaménagement d'un sous-secteur, d'une branche ou d'un produit spécifique. Un programme d'assistance technique pour le développement des capacités de l'UMA en matière de planification sectorielle contribuerait grandement à renforcer la coopération industrielle dans la région.

62. Investissements inter-Maghreb, harmonisation des réglementations et mesures d'incitation pour les investisseurs locaux et étrangers : Le principe de la création d'une union douanière du Maghreb d'ici à 1995 a été approuvé par les chefs d'Etat lors de leur réunion du 22 juillet 1990. Cette initiative exigera que soient examinées, harmonisées et adoptées des réglementations communes touchant à de nombreux aspects du développement et de la coopération institutionnels (classification, systèmes fiscaux, incitations, protection, réglementations en matière d'investissement, normes, circulation des personnes, des biens et des capitaux entre pays du Maghreb, etc.). Les institutions et comités du Maghreb devront engager, pour des périodes de courte durée, des consultants qui possèdent des connaissances et une expérience dans des domaines spécialisés très divers en vue de seconder leurs spécialistes locaux.

63. Incitations et coopération technologique dans la région du Maghreb : Des activités ont déjà été entreprises dans les pays du Maghreb pour organiser la coopération scientifique et technique. L'idée centrale qui ressort des travaux de la commission spécialisée s'occupant de la question semble être la création d'une université du Maghreb. Une assistance technique pourrait être fournie pour évaluer les infrastructures scientifiques et techniques et formuler des recommandations aux fins de mieux adapter les installations existantes aux véritables besoins du secteur industriel, d'éviter que les infrastructures de formation ne fassent double emploi et de tirer un meilleur parti des ressources humaines actuelles et futures.

64. Création d'un réseau d'information pour le Maghreb : Pour instaurer une coopération industrielle dans la région, il faut pouvoir accéder facilement à des données, statistiques et informations fiables. En conséquence, un réseau d'information reliant les banques de données et centres de renseignements existants dans le Maghreb et en dehors de la région devrait être créé. Le système sera relié au réseau INTIB de l'ONUDI et englobera les projets de sous-traitance de la région.

65. Développement des services de consultation et d'organisation industrielles au Maghreb : Les services de consultation et d'organisation industrielles sont encore peu développés dans la région du Maghreb sauf certains services bien établis dans les domaines de la construction et des infrastructures. Ce domaine devrait donc rester prioritaire dans le contexte de la sous-région.

66. Etudes sur la coopération des pays du Maghreb avec d'autres institutions régionales et sous-régionales : L'année passée, l'ONUDI a effectué trois grandes études traitant de la coopération régionale entre l'Afrique du Nord, la région arabe et l'OCDE/CEE. Le résultat de cette analyse, dont l'objet est de contribuer au processus de coopération qui prend forme en Afrique du Nord, sera présenté à la réunion de l'UMA qui se tiendra à Tunis (Tunisie) du 3 au 5 octobre 1990.

67. D'autres idées de projets qui sont à l'étude dans le cadre de l'UMA mais n'ont pas encore été précisées (par exemple la création d'une banque d'investissement du Maghreb; l'analyse du marché des sous-secteurs de l'électronique et de l'informatique; et l'harmonisation des réglementations sur la propriété industrielle et des normes) seront intégrées au programme sous-régional lorsque des renseignements supplémentaires auront été obtenus. Lorsque les renseignements et les études disponibles auront été analysés, on pourra aussi inclure dans le programme sous-régional un autre projet d'appui - proposé par les autorités soudanaises - prévoyant une étude technique sur l'utilisation des sous-produits de l'industrie sucrière.

68. Dans le domaine des infrastructures, des ressources naturelles et autres secteurs économiques importants pour l'industrie, des programmes visant à renforcer la coopération dans la sous-région sont en cours d'élaboration. Là encore, dans le contexte des pays du Maghreb, la coopération et le processus d'harmonisation déjà amorcés seront renforcés à court et à moyen terme. Il conviendrait donc d'inclure dans le programme sous-régional pour la deuxième IDDA des projets susceptibles de contribuer à la réalisation de cet objectif.

69. L'agriculture reste l'une des sources principales d'emploi dans la sous-région. Toutefois, l'expansion des secteurs agricoles et connexes a été freinée du fait que l'approvisionnement en intrants industriels, tels

qu'engrais, pesticides, insecticides et matériel agricole n'a pas reçu une attention suffisante et que les agro-industries d'aval n'ont pas été développées. Le renforcement de l'articulation agro-industrielle a par conséquent été jugé prioritaire dans le cadre de la deuxième IDDA pour promouvoir la croissance aussi bien agricole qu'industrielle. La coopération dans ce domaine essentiel devrait déboucher sur des politiques communes en matière de diversification des cultures, de protection de l'environnement et de lutte contre les ravageurs ainsi que dans les secteurs de la transformation et de la commercialisation.

70. La plupart des pays de la sous-région (Algérie, Egypte, Jamahiriya arabe libyenne et Tunisie) produisent leur propre énergie, qui est parfois surtout destinée à l'exportation. La sous-région est donc globalement autosuffisante dans ce domaine. Les économies urbaines dépendent de sources commerciales telles que le pétrole, le gaz naturel et l'hydroélectricité, et le développement récent de l'utilisation de l'énergie commerciale est attribuable à une expansion intérieure et industrielle dans la sous-région.

71. Les industries extractives sont d'importantes activités en Afrique du Nord et représentent la source principale de recettes de la sous-région. La plupart de ces activités relèvent de sociétés nationales du secteur public et la production - brute ou transformée - est essentiellement destinée à l'exportation. Les pays d'Afrique du Nord ont acquis dans les domaines de la construction, de l'exploitation et de l'entretien des complexes miniers et pétroliers des connaissances solides dont ils pourraient faire profiter la sous-région ainsi que d'autres pays africains et arabes.

72. Les pays de la sous-région appartiennent à deux catégories : ceux qui sont approvisionnés par l'eau des rivières et ceux qui dépendent des précipitations et des eaux souterraines. Le premier groupe, auquel appartiennent l'Egypte et le Soudan, dispose d'abondantes réserves d'eau, qui sont bien gérées et distribuées au moyen de barrages et de canaux. Le second, qui rassemble les autres pays de la sous-région, a suffisamment d'eau pour subvenir à ses besoins à court et à moyen terme dans les secteurs aussi bien agricole qu'industriel. Néanmoins, des investissements dans des infrastructures et ouvrages de génie civil sont nécessaires pour utiliser de manière plus rationnelle les ressources existantes et pouvoir satisfaire les besoins à long terme.

73. Alors que les zones urbaines de la sous-région disposent de l'infrastructure de transport et de communications indispensable et que les grandes villes sont accessibles par la route ou par voie aérienne, les réseaux ruraux sont en général insuffisants. Le réseau ferroviaire est relativement bien développé et assure de manière satisfaisante le transport des marchandises à un coût raisonnable dans les grands pays de la sous-région, tels que l'Egypte et le Soudan. Des problèmes opérationnels se posent toutefois par suite de la médiocrité des services d'entretien et de réparation du matériel et des infrastructures. Tous les pays de la sous-région sont dotés d'installations portuaires mais certaines sont saturées alors que d'autres sont sous-utilisées. Les services de télécommunication sont relativement bien développés dans la plupart des pays et de nouvelles améliorations sont en cours.

74. Des initiatives de vaste envergure sont prévues pour mettre en place un système de transport intégré; dans la sous-région du Maghreb, par exemple, un projet de création d'Air Maghreb, compagnie aérienne commune qui desservirait les marchés locaux et favoriserait l'intégration des compagnies aériennes nationales existantes, est en bonne voie, et une société d'études ayant un capital de un million de dollars des Etats-Unis a récemment été établie par l'UMA à cet effet. D'autres projets d'action commune doivent être étudiés à la suite d'accords entre les ministres des transports de l'UMA, et notamment : un programme régional de réseaux ferroviaire et routier qui pourrait déboucher sur la création de liaisons avec l'Egypte et la reprise d'un projet de grande voie de communication transsaharienne reliant l'Afrique du Nord au Mali, au Niger et aux autres pays d'Afrique de l'Ouest.

I.4 Politiques commerciales

75. Les flux commerciaux des pays du Maghreb sont essentiellement dirigés vers les pays développés et surtout ceux de la CEE. Ceux-ci absorbent les excédents de production de la région du Maghreb : hydrocarbures de la Jamahiriya arabe libyenne et d'Algérie; huile d'olive, textiles, articles en cuir et phosphates du Maroc et de la Tunisie; poisson - transformé ou non - du Maroc et de la Mauritanie; minerai de fer de Mauritanie. Les pays développés fournissent à la région essentiellement des produits manufacturés : produits alimentaires, biens d'équipement et produits intermédiaires.

76. Le commerce à l'intérieur du Maghreb reste très limité. Ainsi, ce que l'Algérie importe des pays de l'UMA représente 0,5 % du total de ses importations et ce qu'elle exporte vers les pays de l'UMA représente 1,4 % du total de ses exportations; les proportions sont respectivement de 5,8 % et 3,4 % pour la Tunisie, et de 2,3 % et 2,2 % pour le Maroc. Les chiffres pour la Jamahiriya arabe libyenne ne sont pas disponibles. Quant aux échanges entre la Mauritanie et les autres pays du Maghreb, ils sont négligeables.

77. La Tunisie et le Maroc semblent les plus à même d'accroître rapidement leur part sur le marché du Maghreb. La Tunisie exporte de l'huile d'olive, des phosphates et certains biens d'équipement vers la Jamahiriya arabe libyenne, l'Algérie et le Maroc, tandis que le Maroc fournit à la Jamahiriya arabe libyenne, l'Algérie et la Tunisie des semences pour l'agriculture, des meubles de maison, des produits pharmaceutiques, des textiles, du cuir, du papier, des biens d'équipement, des produits de la pêche et des produits liés aux phosphates. D'autres échanges ont récemment augmenté : fourniture par l'Algérie de tracteurs agricoles et de téléviseurs à la Tunisie et au Maroc et de gaz naturel à la Tunisie, et fourniture par la Mauritanie de poisson congelé à l'Algérie par le biais d'une société commune établie par les deux pays.

78. Parmi les effets les plus récents du nouveau schéma de coopération, on peut citer la signature d'un accord de coopération entre la Jamahiriya arabe libyenne et la Mauritanie concernant la pêche et l'agriculture, et l'accord entre la Jamahiriya arabe libyenne et la Tunisie visant à faciliter les mouvements de personnes et de biens, les échanges de marchandises produites localement, à permettre les transferts de capitaux par des canaux organisés et les achats de biens par des nationaux de l'autre pays.

79. D'intenses négociations sont en cours entre les pays du Maghreb pour lever les obstacles et les mesures protectionnistes qui entravent les échanges commerciaux, ceci dans le cadre d'une approche systématique visant à établir une union douanière d'ici à 1995. La Commission économique de l'UMA a récemment établi un projet de convention générale concernant la création d'une union douanière sur les bases suivantes :

- Stipulation du Traité du Maghreb appelant à une libéralisation des mouvements des personnes, des biens, des services et des capitaux au sein de l'Union;
- Recommandations du Conseil des présidents de l'UMA concernant l'application de toutes les mesures conduisant à la complémentarité et à l'intégration économiques entre les économies de l'Union;
- Libéralisation des échanges sur une base préférentielle, considérée comme un instrument majeur de la promotion des flux commerciaux entre les pays membres.

80. Le projet d'accord prévoit l'établissement progressif de l'union douanière sur la base des principes suivants :

- Exonération de taxes et de droits de douane sur les marchandises échangées d'origine locale;
- Levée progressive des obstacles non tarifaires et engagement des pays membres à ne pas établir de nouveaux obstacles ayant un effet équivalent;
- Elaboration d'une politique commune pour les échanges extérieurs avec les pays tiers grâce à l'établissement de tarifs uniformes pour les importations et les exportations;
- Harmonisation des politiques nationales en ce qui concerne les réglementations et les mesures tarifaires;
- Elaboration vis-à-vis des pays étrangers d'un tarif douanier commun qui doit s'appliquer avant la fin de 1995 et mise au point d'une méthode de redistribution des ressources communes découlant de l'établissement de ce tarif douanier commun;
- Garantie quant à l'établissement d'une concurrence loyale entre les producteurs des pays de l'Union par la fixation de conditions commerciales claires et transparentes;
- Reconnaissance de l'égalité de traitement de tous les opérateurs économiques de chaque pays membre de l'Union;
- Les pays membres devraient tenir compte des précédents engagements de chacun vis-à-vis des conventions internationales ainsi que des stipulations de l'accord portant création de l'union douanière lorsqu'ils adhéreront à de nouveaux accords et conventions internationaux.

II. PREPARATION DU PROGRAMME SOUS-REGIONAL DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL POUR LA DEUXIEME IDDA

II.1 Objectifs, stratégies et politiques

81. La croissance industrielle et la coopération économique dans les années 90 dépendront des politiques gouvernementales et des mesures prises pour promouvoir les investissements privés provenant de la sous-région ou d'ailleurs, ainsi que de l'accès aux matières premières, à une main-d'oeuvre qualifiée et aux marchés d'exportation.

82. Les projets de coentreprises dans la sous-région, associant notamment des pays du Maghreb et d'autres investisseurs arabes d'Afrique du Nord et des Etats du Golfe, devraient entraîner une augmentation de la production manufacturière au cours des dix prochaines années. En particulier, en produisant pour l'ensemble du marché nord-africain, on pourrait réaliser des économies d'échelle qui rendraient la production locale plus viable d'un point de vue commercial. En outre, les réformes institutionnelles visant à améliorer le climat de l'investissement, qui ont été amorcées dans la région, devraient créer des possibilités nouvelles de coentreprises.

83. La sous-région se trouve confrontée à une double tâche. D'une part, elle doit considérablement développer sa capacité de production dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie pour parvenir à réduire un déficit très important dans le secteur manufacturier. Les nouvelles perspectives qu'offre le marché commun des pays du Maghreb et la multiplication des protocoles d'accords commerciaux et industriels entre tous les pays d'Afrique du Nord faciliteront la création d'institutions communes et de mécanismes de coordination et la répartition de la production industrielle, compte tenu des avantages comparatifs et de la nécessité d'obtenir des coûts de production optimaux.

84. D'autre part, l'Afrique du Nord doit accroître ses exportations vers les pays de la CEE et de l'OCDE et d'autres pays arabes et africains. La coopération avec l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique appellent une plus grande spécialisation et une diversification des produits ainsi que des coûts et une qualité plus concurrentiels. La nouvelle phase d'industrialisation dans la sous-région exige des décideurs qu'ils soient très sélectifs quant aux domaines de spécialisation (les produits), la localisation de l'investissement (le pays) et leurs partenaires commerciaux (ciblage des marchés).

85. Les prises de décisions devraient se fonder sur des études approfondies, portant notamment sur les aspects suivants :

- Faisabilité et optimisation (pour définir le type et le volume de la production, la localisation idéale de l'entreprise, etc.);
- Evaluation des marchés potentiels et des stratégies de commercialisation.

86. L'exécution de projets régionaux exige la conception et la mise en place de cadres, mécanismes et instruments institutionnels qui permettent de promouvoir la coopération régionale et de stimuler les projets et échanges régionaux. De nombreux points devront être négociés, précisés ou harmonisés, notamment dans les domaines suivants :

- Réglementations concernant les investissements;
- Réglementations concernant la propriété industrielle;
- Adoption de normes et d'un système de classification harmonisés;
- Planification sectorielle régionale;
- Promotion de projets régionaux;
- Législation concernant les marchés publics et les pratiques en la matière;

- Mesures spéciales pour les régions ou les industries les moins développées.

87. Des investissements industriels sont requis pour répondre aux besoins d'une population en rapide expansion. Le fardeau du service de la dette se faisant de plus en plus lourd et les possibilités de mobilisation de financements extérieurs s'amenuisant, il devient nécessaire d'envisager de faire appel aux ressources locales pour créer des entreprises industrielles et assurer leur fonctionnement (services consultatifs et techniques, construction, biens d'équipement, assistance technique pour le fonctionnement et la maintenance, etc.).

88. Les réformes de politique à apporter dans la région varient d'un pays à l'autre, mais dans l'ensemble la région aurait tout avantage 1) à développer sa main-d'oeuvre qualifiée et à encourager le transfert des technologies appropriées; 2) à s'assurer que l'exécution des programmes de privatisation est satisfaisante et propre à encourager la participation étrangère; et 3) à se doter de banques de données fiables et des sources d'informations économiques, scientifiques et commerciales nécessaires pour promouvoir le développement en général et l'industrialisation en particulier.

89. Une attention suffisante devrait en outre être accordée à l'environnement dans lequel sont établies les coentreprises industrielles, de manière à éliminer les principaux obstacles infrastructurels et institutionnels et à tirer au mieux parti des ressources naturelles et humaines dont disposent les principaux pays de la région. Dans cette perspective, la coopération industrielle devrait s'efforcer de parvenir à un dosage optimal du savoir-faire et des compétences, des matières premières et des ressources financières et se fonder sur une analyse précise des critères d'implantation.

90. La réussite du programme intégré de promotion industrielle exigera la mise en valeur des ressources humaines à tous les niveaux - des décideurs et chefs d'entreprises industriels, aux ouvriers qualifiés, en passant par les spécialistes et techniciens. La sous-région possède les ressources humaines voulues et dispose en outre d'un certain nombre de centres et établissements de formation professionnelle et technique qui, s'ils étaient développés et secondés, pourraient faire face aux besoins de formation afférents aux programmes industriels intégrés. En outre, avec les concours voulus, ces institutions pourraient être renforcées et pourraient accueillir des stagiaires d'autres sous-régions.

91. L'établissement des entreprises prévues au programme exigera également d'importants apports technologiques. Trois éléments majeurs sont à prendre en considération à cet égard. Tout d'abord, l'intégration de la technologie au développement industriel de la sous-région ne pourra réussir que si les gouvernements adoptent les mesures voulues : c'est là que les politiques et la planification technologiques prennent tout leur sens. Deuxièmement, le développement des capacités techniques dans chaque pays est une condition préalable de la sélection, de l'acquisition, de l'adaptation, de l'assimilation ou du développement des techniques industrielles. Cet objectif exige notamment la création d'établissements techniques et la formation d'une main-d'oeuvre industrielle et technique. Troisièmement, le choix de la technologie est d'importance cruciale; en effet, un mauvais choix entraînerait non seulement des dépenses inutiles mais aussi des distorsions dans le processus de développement.

92. Pour mener à bien le programme sous-régional, il faudra renforcer les mécanismes institutionnels industriels qui ont été mis en place dans chaque pays, de manière à encourager les projets communs et la coopération industrielle. On distingue deux types d'institutions auxquels une aide devrait être accordée : i) celles qui s'occupent essentiellement d'activités telles que l'organisation des approvisionnement en matières premières, dont l'énergie, et la fourniture des facteurs nécessaires à la production et à la commercialisation; et ii) celles qui assurent d'autres services tels que l'information, la banque et les assurances, les essais de matériels et de produits et l'élaboration des projets.

II.2 Choix des programmes d'investissement prioritaires

93. Les sous-secteurs prioritaires identifiés comme susceptibles d'être retenus dans le programme révisé intégré de promotion industrielle pour la sous-région étaient les suivants : agro-industries et industries connexes, industries des matériaux de construction, industries chimiques, industries mécaniques et électriques et industries métallurgiques. Une importance prioritaire a en outre été accordée à certains facteurs tels que les ressources, l'infrastructure et les activités d'appui au développement industriel qui comprennent notamment l'agriculture, les ressources naturelles, les ressources humaines, les technologies, le financement industriel et le soutien institutionnel. Les projets dont on propose ici l'inclusion dans le programme sous-régional sont conformes aux secteurs prioritaires énumérés dans le "Cadre et principes directeurs d'une action" en vue de l'établissement de programmes sous-régionaux pour la deuxième IDDA ainsi qu'aux critères suggérés pour présélectionner un projet en tant que projet sous-régional, c'est-à-dire qu'il doit :

- Contribuer aux objectifs généraux de l'IDDA, à savoir favoriser l'autosuffisance du pays et de la sous-région et contribuer à une croissance auto-entretenu;
- Etre trop important par rapport au marché du pays ou demander des investissements dépassant les moyens nationaux; mais
- Pouvoir utiliser des matières premières locales et autres intrants d'origine nationale (énergie, ressources humaines) pour la production de biens intermédiaires destinés au pays lui-même ou à des industries de pays voisins, de façon à réduire la dépendance générale de la sous-région à l'égard de l'extérieur;
- Avoir un potentiel d'exportation ou développer le potentiel d'exportation d'autres pays dans la sous-région;
- Créer des liens avec d'autres secteurs, en particulier l'agriculture, l'énergie - production, transmission et distribution - et les transports;
- Rendre le pays mieux à même de répondre aux besoins fondamentaux de la population;
- Contribuer à l'intégration économique de la sous-région.

Ces critères devraient dicter le choix ultérieur des projets à inclure dans les programmes d'investissement prioritaires de la deuxième IDDA ainsi que les décisions finales en la matière.

II.3 Estimation des coûts du programme

94. Le problème majeur qu'ont posé les projets industriels sous-régionaux identifiés lors de la première IDDA a été que la plupart des projets ont été proposés sans qu'une véritable estimation des coûts ait été réalisée. Il est donc conseillé d'effectuer une étude préalable de faisabilité sur tous les projets à inclure dans le programme sous-régional pour la deuxième IDDA. En se fondant sur cette analyse, on devrait effectuer un nouvel examen critique et une sélection de tous les projets et établir une liste de priorités. En outre, tous les projets proposés devraient trouver un promoteur ou un partenaire qui organise le financement nécessaire à la mise en oeuvre et les activités d'assistance technique. Pour la préparation de la deuxième IDDA, les propositions ci-après ont été faites en matière d'estimation des coûts du programme :

- Créer, dans le cadre de l'ONUDI, des fonds d'affectation spéciale sous-régionaux pour les études de préfaisabilité et de faisabilité;
- Explorer les possibilités de recours à l'APDF établi par la SFI, la BAD et le PNUD, en coopération avec certains pays développés;
- Proposer que les banques et fonds de développement sous-régionaux réservent une part de leurs fonds opérationnels à la préparation des projets, aux études de faisabilité et à l'organisation de réunions sur les investissements;
- Etudier la possibilité de recourir aux dispositifs d'élaboration des projets de l'ONUDI.

Il conviendra ensuite de constituer un portefeuille d'investissement ne contenant que des projets qui ont été examinés et, après estimation des coûts, jugés réalisables et bancables.

III. MODALITES CONCERNANT LA FORMULATION ET LA MISE EN OEUVRE

III.1 Modalités concernant la formulation

95. La formulation du programme sous-régional de coopération et de développement industriels pour la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique (IDDA) devrait être considérée comme un processus continu. Le programme lui-même devrait être mis à jour régulièrement compte tenu de l'évolution des besoins et de la situation des pays dans la sous-région et devrait tirer parti des accords existants de coopération. En ouvrant la voie à une plus large expansion de la coopération industrielle entre pays de la sous-région, il favorisera les objectifs de l'IDDA : industrialisation autosuffisante et autonome au niveau national et au niveau régional.

96. Comme il a été indiqué dans le document intitulé "Cadre et principes directeurs d'une action", l'élaboration du programme sous-régional pourrait utilement s'inspirer de l'approche de gestion stratégique mise au point par l'ONUDI (voir aussi l'annexe IV à ce document). Comme l'indique ce document, cette approche de gestion stratégique suppose la création d'un comité de coordination de la promotion industrielle et d'un certain nombre de comités de gestion stratégique sous-sectorielle. Le Comité de coordination de la promotion industrielle aurait pour mission de coordonner l'élaboration et la mise en oeuvre de tous les programmes industriels dans la sous-région et de

faire périodiquement rapport aux gouvernements de la sous-région. Au-dessous de ce comité, plusieurs comités de gestion stratégique sous-sectorielle pourraient être, le cas échéant, établis en fonction des sous-secteurs dans lesquels des projets sont prévus (par exemple, industrie métallurgique, mécanique, agrochimique, produits chimiques de base et produits pharmaceutiques, matériaux de construction, etc.). Ces comités pourraient être composés de représentants des gouvernements, des entreprises publiques et privées de chaque pays travaillant dans le sous-secteur en question, des groupements d'intérêt tels que les chambres de commerce, les conseils de transporteurs, les associations de producteurs ou de transporteurs routiers, les établissements financiers nationaux et régionaux, etc.

97. Dans la sous-région d'Afrique du Nord, les comités créés dans le cadre de l'UMA pourraient constituer l'assise nécessaire à l'exécution des fonctions de coordination et de gestion en vue de l'élaboration et de la mise en oeuvre du programme sous-régional.

III.2 Modalités concernant la mise en oeuvre

98. De nombreux éléments de la stratégie de mise en oeuvre décrits aux réunions sous-régionales précédentes conservent leur valeur et ils pourraient être repris dans les recommandations de la réunion à titre de principes directeurs pour les pays d'Afrique du Nord ainsi que pour les organisations régionales et internationales intéressées. Néanmoins, il convient d'apporter à la stratégie antérieure une série de modifications et d'y ajouter des recommandations pour compléter les modalités concernant la mise en oeuvre recommandées pour le programme sous-régional pour la deuxième Décennie. Ces modifications devraient tenir compte :

- a) Des besoins spécifiques nouveaux ressentis par les pays du Maghreb dans le domaine de la création d'institutions;
- b) Des différents stades de mise en oeuvre atteints par les projets du programme sous-régional précédent;
- c) Des recommandations de l'évaluation à moyen terme de la Décennie;
- d) Des discussions et des réunions qui se sont déroulées de façon intense entre les pays du Maghreb au cours des 18 derniers mois, notamment des réunions des comités sectoriels auxquelles ont assisté des fonctionnaires ainsi que des représentants d'entreprises; un grand nombre d'idées concernant des projets industriels bilatéraux et multilatéraux ont été formulées à ces réunions qui ont aussi donné un élan nouveau à la mise en oeuvre des projets inscrits au programme de la Décennie précédente;
- e) Du renforcement actuel des mécanismes institutionnels existant dans le domaine industriel qui ont été créés dans chaque pays pour promouvoir des projets conjoints ainsi qu'une coopération industrielle;
- f) De l'amélioration du climat d'investissement ainsi que de la participation accrue du secteur public aux prises de décisions.

99. Dans le plan d'exécution du programme intégré de promotion industrielle pour l'Afrique du Nord formulé à la réunion de Tunis de 1984 et réaffirmé à la réunion de Tanger de 1988, les mesures énumérées ci-dessous ont été recommandées pour adoption aux niveaux national et sous-régional. Par ailleurs, les modalités concernant la mise en oeuvre du programme sous-régional pour la deuxième Décennie devraient tenir compte de toutes les

contraintes qui ont sérieusement pesé sur le taux d'exécution du programme précédent. Puisque celles-ci relèvent des pays eux-mêmes et des organisations sous-régionales, il faudra donc, pour mener à bien le programme sous-régional, prendre des mesures à ces deux niveaux. En outre, les organisations de coordination comme l'ONUDI et le MULPOC pour l'Afrique du Nord de la CEA, qui ont un rôle catalytique à jouer dans la coopération industrielle sous-régionale, doivent intensifier encore leur assistance aux niveaux national et sous-régional, de façon à faciliter l'exécution du programme sous-régional.

Mesures à prendre au niveau national

100. Il importe de rappeler que le succès du programme dépendra des mesures prises au niveau national et des politiques et des mécanismes opérationnels adoptés par les gouvernements. Ces mesures, dont la plupart sont déjà mises en oeuvre par de nombreux pays de la sous-région, sont les suivantes :

- a) Coopération du secteur public et du secteur privé de tous les pays avec les organisations sous-régionales en vue de l'élaboration du programme sous-régional de la deuxième Décennie;
- b) Approbation officielle du programme sous-régional et de ses projets par les gouvernements;
- c) Incorporation des principaux aspects du programme sous-régional et de ses projets dans les plans nationaux de développement industriel et dans les plans nationaux pour la deuxième Décennie, ce qui pourrait éventuellement nécessiter un ajustement des plans nationaux de développement industriel en cours d'exécution;
- d) Affectation des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires aux projets;
- e) Création ou renforcement de mécanismes opérationnels (sociétés, commissions, etc.) chargés du suivi, et notamment de la définition du projet, des études de pré-investissement, de la promotion des investissements et des consultations relatives aux projets avec d'autres pays de la sous-région;
- f) Présentation des projets aux investisseurs et institutions de financement potentiels;
- g) En cas de nomination comme pays chef de file, présentation officielle du projet considéré aux institutions de financement;
- h) Sur la base de profils de projets d'investissement, élaboration d'études détaillées de pré-investissement, avec l'aide de la BAD, de l'ONUDI et des organisations locales de services-conseils industriels;
- i) Amélioration des capacités de la main-d'oeuvre locale et des moyens institutionnels nécessaires pour l'identification, l'élaboration et l'exécution des projets.

101. L'approbation des programmes et projets par les organes délibérants des organisations sous-régionales est un processus long et compliqué. Les Gouvernements doivent donc assurer la coordination interne entre les ministères et organisations intéressés en ce qui concerne les projets faisant

l'objet d'une promotion et assurer dans toute la mesure du possible la continuité de la participation et de la représentation de leur pays aux réunions des organisations sous-régionales chargées de la coopération industrielle.

102. A la lumière de ce qui précède, les mesures suivantes, dont certaines sont déjà mises en oeuvre par les pays de la sous-région, sont rappelées ci-après à l'attention des pays qui ne les ont pas encore adoptées :

a) Tout projet élaboré par un gouvernement doit être approuvé et promu conjointement par les ministères chargés de l'industrie et de la planification et les ministères auxquels il incombe de soumettre les demandes officielles aux organismes de financement;

b) Un dossier complet, comprenant les études de faisabilité requises ainsi qu'un rapport sur l'état des travaux, devrait être tenu pour chaque projet et mis à jour régulièrement. Ainsi, les investisseurs potentiels et les institutions financières intéressées pourraient plus facilement obtenir des renseignements sur le projet.

103. Les Gouvernements de la sous-région et d'autres sous-régions d'Afrique doivent aussi faire participer davantage le secteur privé, ainsi que les organisations de services-conseils industriels et les bureaux d'études à la formulation et à l'exécution des projets inscrits dans le programme sous-régional. Il est nécessaire d'adopter un plan prévoyant une participation accrue du secteur privé : agents de production nationaux et planificateurs et institutions financières notamment. Il est donc essentiel d'accorder, lors de l'exécution du programme, un rang de priorité adéquat aux projets d'appui inclus dans le programme sous-régional révisé.

104. Des politiques et des programmes devraient être adoptés, compte dûment tenu de la situation locale, dans les domaines suivants :

a) Développement des capacités locales de gestion des entreprises industrielles et indigénisation;

b) Problèmes d'énergie dans le cadre de l'industrialisation;

c) Problèmes se posant actuellement aux entreprises du secteur public dans la plupart des pays de la sous-région et liens et complémentarité de ces entreprises avec celles du secteur privé.

105. Le renforcement des comités nationaux de coordination pour l'IDDA ainsi que des coordonnateurs ou des services centraux - ou leur création lorsqu'il n'en existe pas - est vivement recommandé. D'actives relations de travail devraient être entretenues entre ces comités et les services centraux d'exécution, d'une part, et les secrétariats des organisations sous-régionales compétentes et des comités mixtes, d'autre part, en vue d'assurer le succès de la mise en oeuvre du programme sous-régional.

Mesures à prendre au niveau sous-régional

106. Les priorités industrielles fixées par l'Organisation arabe pour le développement industriel et les industries extractives et le MULPOC de la CEA coïncident avec les activités prioritaires identifiées pour l'exécution du programme révisé intégré de promotion industrielle au niveau sous-régional.

La liste d'activités ci-après, dont beaucoup sont mises en oeuvre par l'UMA, peut être considérée comme une énumération des mesures nécessaires au niveau sous-régional pour promouvoir le programme sous-régional de la deuxième IDDA :

a) Coopération des organisations sous-régionales compétentes à la préparation du programme sous-régional;

b) Approbation et mise en oeuvre officielles du programme sous-régional par toutes les organisations intergouvernementales compétentes de la sous-région et inclusion dudit programme dans leurs plans et programmes de développements sous-régionaux;

c) Création et/ou renforcement de comités sous-régionaux techniques et sous-sectoriels, branche par branche, pour coordonner, contrôler l'action des gouvernements et conseiller ces derniers sur le choix et la mise en oeuvre des projets multinationaux dans chaque sous-secteur;

d) Fourniture par ces comités intergouvernementaux de conseils aux gouvernements sur l'élaboration, l'exécution, la gestion et le contrôle des projets industriels multinationaux, y compris des conseils au sujet :

i) Des grands principes régissant les relations entre les parties et définissant les accords de coopération dans les domaines de la production industrielle et du commerce des matières premières et des produits industriels;

ii) Des politiques et mesures d'appui que les gouvernements intéressés devraient appliquer;

iii) Des principes et mesures opérationnels (avantages mutuels ou traitement équitable);

iv) Des entreprises conjointes regroupant des organismes tels que des sociétés multinationales installées dans les pays de la sous-région ou dans les pays membres de la sous-région et d'autres sous-régions, ou des entreprises publiques et autres entreprises;

v) De la coproduction et de la spécialisation, y compris de la sous-traitance et de la commercialisation, aspects particulièrement importants pour les industries mécaniques motrices;

vi) De l'acquisition conjointe de la technologie et de la mobilisation des ressources financières;

vii) De la normalisation et du contrôle de la qualité;

e) Elaboration par les organisations intergouvernementales sous-régionales des études sous-sectorielles incluses dans le programme révisé, en vue d'identifier les groupes de projets économiquement viables intégrés à d'autres branches industrielles et au reste de l'économie;

f) Etablissement par les organisations intergouvernementales sous-régionales d'études de modernisation sur des projets prioritaires dont la relance dans le contexte du programme sous-régional pourrait se révéler économiquement et financièrement viable;

g) Accord entre les pays de la sous-région sur le choix du pays hôte devant abriter chaque projet multinational d'investissement et sur les rôles respectifs des autres pays dans l'exécution de ces projets d'investissement. Un accord devrait donc être réalisé sur les points suivants :

- i) Approvisionnement en matières premières et en énergie;
 - ii) Achat de produits intermédiaires et de produits finis;
 - iii) Souscription au capital-social, dont la majorité devrait être détenue par les pays africains;
 - iv) Formation et affectation de la main-d'oeuvre au projet;
 - v) Activités de recherche-développement liées au projet;
 - vi) Echanges d'informations;
 - vii) Gestion de l'entreprise;
 - viii) Sous-traitance dans la mesure du possible;
- h) Assistance fournie par les organisations intergouvernementales et les banques de développement de la sous-région en vue de la mobilisation des ressources financières et autres, y compris de la promotion des investissements pour l'exécution des projets multinationaux d'investissement;
- i) Conclusion ou renforcement des dispositions d'exécution, par exemple création ou renforcement de sociétés ou d'entreprises multinationales liées aux sociétés nationales correspondantes pour l'exécution de projets spécifiques ou de groupes de projets. A cet égard, on doit noter que, dans la création d'entreprises multinationales visant à instaurer des relations économiques efficaces et durables, il pourrait être nécessaire pour chaque partenaire, en particulier les gouvernements, de partager les risques et les avantages des entreprises et de participer pleinement au processus de décision au plus haut niveau;
- j) Participation des chambres africaines de commerce et d'industrie ou des entrepreneurs africains et de leurs associations, ainsi que des sociétés compétentes de consultants locaux dès le démarrage du projet, cette participation allant s'intensifiant à mesure que le projet progressera.

107. Pour appliquer les mesures proposées ci-dessus, il faudra adopter un certain nombre d'orientations générales. Celles-ci s'inspirent du principe que la capacité de production doit être intensifiée, faute de quoi le volume des échanges commerciaux s'en ressentira. La promotion du commerce entre les pays de la sous-région ayant des conséquences sur les accords monétaires conclus entre les Etats membres, il serait souhaitable d'harmoniser les mécanismes de compensation des pays de la sous-région, question dont l'examen devrait être confié aux organisations sous-régionales concernées.

Renforcement de la coopération régionale et sous-régionale dans le domaine des services d'appui

108. Les dispositions institutionnelles prises pour effectuer les changements nécessaires et appliquer les politiques et les programmes devraient donc prévoir le renforcement des secrétariats des organisations intergouvernementales compétentes, spécialement l'UMA, l'Organisation arabe

pour le développement industriel et les industries extractives, le MULPOC pour l'Afrique du Nord de la CEA et les divers comités ou commissions mixtes, en vue d'améliorer leur aptitude à remplir leurs diverses fonctions et particulièrement à :

- i) Rassembler, analyser et diffuser les données et informations industrielles provenant de tous les Etats membres, du secteur privé, des associations, institutions et autres organes de la sous-région;
- ii) Instaurer et favoriser des relations de travail actives entre les pays membres et les organisations coopérantes;
- iii) Servir de point d'appui pour la promotion des projets industriels sous-régionaux, en fournissant des conseils et une assistance pour obtenir des investissements, élargir les marchés, acquérir des techniques et du savoir-faire et ouvrir des négociations sur les projets dans la sous-région et en dehors;
- iv) Formuler et mettre au point des politiques et des stratégies industrielles sous-régionales pour compléter les politiques et stratégies industrielles nationales;
- v) Faire des études sur les sous-secteurs prioritaires;
- vi) Identifier, élaborer, exécuter et suivre les projets.

109. Ces institutions devront être dotées d'un personnel compétent et assez nombreux pour pouvoir suivre et coordonner efficacement les diverses activités liées à la formulation et à l'exécution du programme et des projets sous-régionaux, spécialement de ceux qui relèvent des sous-secteurs prioritaires et des domaines d'appui; elles devraient entretenir des relations de travail dynamiques avec les organisations compétentes intergouvernementales, nationales, sous-régionales et régionales, ainsi qu'avec l'ONUDI et la CEA; elles devraient aussi être toujours parfaitement informées de tous les importants programmes et propositions d'assistance technique concernant les projets industriels de la sous-région.

110. Comme la recommandation en est faite dans le document intitulé "Cadre et principes directeurs d'une action" et comme il en est question au chapitre consacré aux "Modalités concernant la formulation", il faudrait aussi que des mesures soient prises pour créer un comité sous-régional de coordination de la promotion industrielle dont les fonctions seraient de coordonner la formulation et la mise en oeuvre de tous les programmes industriels de la sous-région et de faire périodiquement rapport aux organes compétents de l'UMA ainsi qu'aux autorités compétentes de l'Egypte et du Soudan. Une bonne coordination doit également être assurée entre les principales institutions nord-africaines qui ont des activités au niveau sous-régional et l'ONUDI afin d'éviter les chevauchements d'activités et d'assurer une exécution efficace du programme, une fois celui-ci approuvé par les autorités de la sous-région qui ont pouvoir de décision.

Consultations et négociations en matière d'industrialisation

111. Le Système de consultations de l'ONUDI peut permettre aux pays africains d'obtenir des renseignements sur la restructuration industrielle mondiale pour préparer et mettre en oeuvre les programmes sous-régionaux pour la deuxième IDDA. Un système de consultations intra-africaines sur l'industrialisation de

l'Afrique pourrait permettre d'examiner les tendances de certains secteurs, l'évolution de la demande, les techniques de production ou d'autres questions pouvant avoir une incidence sur l'état actuel de l'industrialisation de l'Afrique.

Financement et principaux intrants

112. Pour faciliter la mise en oeuvre du programme et le faire mieux connaître dans la sous-région, ce dernier devrait être communiqué à tous les agents économiques compétents de la sous-région, notamment au niveau national. On leur demanderait de préciser comment eux-mêmes, le gouvernement ou les milieux d'affaires peuvent le mieux favoriser l'exécution du programme. On a déjà insisté sur la nécessité de faire appel au secteur privé. Une réelle mobilisation des ressources locales peut éveiller l'intérêt des investisseurs étrangers et les inciter à participer à des projets conjoints viables. Toutes ces activités nécessitent l'intervention des médias, ainsi qu'une surveillance et une coordination attentives. Il serait souhaitable que les organisations sous-régionales compétentes, en particulier l'Organisation arabe pour le développement industriel et les industries extractives et le MULPOC pour l'Afrique du Nord de la CEA collaborent avec les promoteurs des projets pour assurer cette coordination.

113. Pour exécuter les projets mentionnés dans le programme sous-régional, il faudra des investissements substantiels. C'est le facteur fondamental qui conditionne le processus de production tout entier, le transfert et le choix des techniques, la sélection des produits, la structure de l'entreprise et surtout le pouvoir de négociation vis-à-vis du monde extérieur. Dans certains pays de la sous-région, ce problème est aggravé par la situation souvent précaire de la balance des paiements, des finances et du budget public, ainsi que par le faible niveau des transactions, en particulier dans le secteur agricole. Les gouvernements et les institutions financières de la sous-région doivent donc s'attacher à mobiliser des ressources financières internes et externes et à optimiser leur emploi en adoptant toute une gamme de mesures et notamment des politiques fiscales et autres visant à stimuler l'épargne et l'investissement. Il faudrait simultanément prendre des dispositions institutionnelles, comme le renforcement ou la création de banques de développement industriel, au niveau national ou sous-régional.

114. L'une des principales faiblesses de la mise en oeuvre des programmes sous-régionaux tient au manque de fonds, comme cela a déjà été indiqué à des réunions sous-régionales précédentes ainsi que par l'équipe d'experts indépendants chargée de l'évaluation à moyen terme de l'IDDA. Il est nécessaire que les institutions internationales et africaines de financement se concertent pour faciliter le financement de projets sous-régionaux. A ce titre, les institutions financières existantes pourraient prendre des mesures afin de renforcer les mécanismes financiers existants ainsi que les activités d'appui aux investissements et, par là, de diriger un flux plus important de ressources vers les projets multinationaux et sous-régionaux. Il convient principalement de promouvoir et de développer le financement des études de pré-faisabilité et de faisabilité, la fourniture d'appuis juridiques et financiers au profit des coentreprises ainsi que l'assistance dans la recherche de partenaires ou de promoteurs éventuels pour les projets multinationaux. De plus, l'application de réglementations et d'incitations en matière d'investissement et les plans de privatisation peuvent avoir une incidence appréciable sur le volume des ressources financières disponibles pour les investissements industriels.

III.3 Promotion, coordination et surveillance

Promotion du programme

115. Bien qu'il appartienne aux pays de la sous-région d'utiliser tous les moyens dont ils disposent pour promouvoir les projets identifiés, l'ONUDI pourrait être appelée à fournir une assistance par le biais de son programme de promotion des investissements et, notamment, de ses services de promotion des investissements. Bien que ses propres ressources soient limitées, l'ONUDI pourrait intensifier son action pour aider les gouvernements à soumettre des demandes aux diverses institutions bilatérales et multilatérales et ainsi obtenir des fonds par leur intermédiaire. En plus de ses réunions d'investissement et autres activités promotionnelles, l'ONUDI pourrait mettre au point des formules originales pour intéresser les grandes institutions financières et aider les pays de la sous-région à obtenir leur coopération.

116. A cet égard, la stratégie de mise en oeuvre du programme sous-régional pour la deuxième IDDA devrait tenir compte aussi du niveau :

a) Des fonds qui doivent être réservés aux activités de coopération technique dans les programmes régionaux de l'IDDA. Pour la période 1990-1991, les projets de coopération technique en Afrique du Nord financés directement à partir du budget de coopération technique de l'IDDA, d'un montant de 3 850 000 dollars, s'élèvent à environ un million de dollars, dont un dixième environ a été affecté à des projets régionaux. On pourrait recommander qu'à l'avenir une importance plus grande soit accordée aux programmes sous-régionaux d'assistance technique qui pourraient être élargis afin d'avoir un impact plus large que l'assistance par pays;

b) Des fonds que le programme régional arabe du PNUD affectera à l'industrie au cours du prochain cycle de programmation. Dans le cycle actuel, le programme interpays atteint en tout 48 millions de dollars. Le montant affecté à l'industrie est très limité; l'accent a été mis sur la sécurité alimentaire ainsi que sur l'acquisition de techniques de pointe. L'affectation d'une plus grande part des ressources aux activités industrielles pourrait fortement améliorer la mise en oeuvre du programme sous-régional;

c) Des ressources financières et humaines que les pays eux-mêmes affecteront aux questions régionales.

Rôle potentiel des organisations internationales

117. Comme l'indique le programme initial de promotion industrielle, la promotion du programme sous-régional de développement industriel nécessite le développement des moyens humains et techniques, la mobilisation des ressources financières, de même que la mise en place ou le renforcement des capacités, pour assurer ou accroître le processus d'industrialisation dans la sous-région. Les institutions et organismes des Nations Unies, en particulier l'ONUDI et la CEA, en étroite collaboration avec la BAD et d'autres organisations africaines, peuvent contribuer à subvenir à ces besoins et à surmonter ainsi les problèmes cruciaux de développement de la sous-région.

118. Ces organisations pourraient fournir une assistance technique dans les domaines suivants :

a) Promotion des investissements : appui à des projets sous-régionaux dans le contexte de la promotion des investissements déjà largement assurée par l'ONUDI; évaluation des profils de projets et leur promotion auprès des investisseurs éventuels et des institutions financières dans la sous-région et ailleurs, par le réseau de services de promotion des investissements de l'ONUDI et à l'occasion de réunions de promotion des investissements; élaboration de programmes de partenariat industriels entre les pays d'Afrique du Nord et des entreprises de pays développés; développement de la formation en cours d'emploi consacrée à la promotion industrielle et voyages permettant aux participants de se familiariser avec les pays, afin d'accroître et de renforcer les liens entre la sous-région et certains pays développés;

b) Création d'institutions, fourniture d'un appui à ces institutions et formations dans le domaine institutionnel : mise en oeuvre des projets existants d'appui, meilleure utilisation du Système de consultations de l'ONUDI, amélioration, à l'échelon régional, des installations existantes de formation professionnelle ainsi que des centres de recherche pour les essais, la normalisation, le contrôle de la qualité, l'adoption de techniques appropriées et leur diffusion;

c) Etablissement d'études de préinvestissement, notamment de profils des investissements sur les projets choisis dans la sous-région, fourniture de renseignements sur la consommation, la taille de l'usine, les matières premières, les services publics, la technologie, les investissements, la main-d'oeuvre et la formation, le coût probable de production, la rentabilité du projet/programme, et le(s) marché(s) potentiel(s);

d) Identification des domaines spécifiques et modes de coopération entre les pays, de même qu'entre les producteurs et les moyens de recherche-développement, dans l'exécution du programme de la deuxième Décennie;

e) Création d'un comité sous-régional de coordination de la promotion industrielle pour revoir et actualiser le programme sous-régional intégré de promotion industrielle, contrôler son exécution et coordonner les activités des comités techniques;

f) Développement des capacités liées aux domaines suivants: planification industrielle, services de consultants industriels, élaboration de projets, achat de fournitures, et soutien aux entrepreneurs et aux fabricants locaux, y compris création d'associations liées aux programmes moteurs;

g) Organisation de consultations techniques, de négociations et de réunions sur la promotion des investissements dans les sous-secteurs clefs spécifiques; il faudrait notamment organiser des consultations et des négociations entre :

i) Les pays africains, intéressant à la fois les institutions financières de l'Etat et les agents locaux de production et de distribution;

ii) Les Etats africains et les partenaires éventuels d'autres pays en développement dans le cadre de la CEPD, intéressant les investisseurs potentiels de ces pays ainsi que les institutions financières;

iii) Les Etats africains et des partenaires éventuels de pays développés;

h) Fourniture, aux pays d'Afrique du Nord, d'une assistance pour la modernisation et l'élargissement de projets multinationaux existants.

Coordination et surveillance

119. Il importe de souligner la nécessité d'instaurer un système qui aide les pays à surveiller la mise en oeuvre du programme révisé. A cet égard et dans le cadre du système de surveillance, il conviendrait de voir si l'ONUDI devrait continuer à réunir régulièrement, par exemple tous les deux ans, tous les gouvernements et les institutions et organisations de coordination compétentes afin qu'ils revoient, ajustent et surveillent la mise en oeuvre du programme. Pour assurer l'efficacité d'un système de ce type, les Etats Membres et autres promoteurs de projets devraient fournir régulièrement au Secrétariat des renseignements à jour sur l'état d'avancement de leurs projets.

120. L'Organisation arabe pour le développement industriel et les industries extractives (AIDMO) joue un rôle essentiel dans la promotion de la coopération industrielle entre les pays d'Afrique du Nord dans le cadre de la Ligue des Etats arabes. En particulier, par la promotion de projets industriels panarabes, l'AIDMO a appuyé la mise en oeuvre du programme sous-régional pour l'Afrique du Nord dans le cadre de l'IDDA et a contribué au financement d'études de marché et de faisabilité. Cette organisation, dont la coopération avec l'ONUDI est ancienne, doit normalement continuer à favoriser la mise en oeuvre du programme par une harmonisation avec les autres organisations régionales et internationales.

121. De plus, dans le contexte de l'IDDA, il convient de définir l'assistance au profit de la coopération industrielle entre pays d'Afrique du Nord en tenant très fortement compte des autres programmes dans le même domaine, en particulier du programme régional arabe du PNUD pour le prochain cycle de programmation, de l'assistance fournie par la CEE à l'Afrique du Nord, des activités de la Ligue des Etats arabes et de l'AIDMO ainsi que des activités d'appui des banques de développement. Les activités de coopération technique visant la promotion de la coopération industrielle dans la sous-région doivent être harmonisées à cette fin.

REFERENCES

- 1/ Programme intégré révisé de promotion industrielle pour la sous-région d'Afrique du Nord (ID/WG.472/3/Rev.1(SPEC.)).
- 2/ Rapport sur l'évaluation indépendante à mi-parcours de la Décennie du développement industriel de l'Afrique (IDDA) et la proclamation de la deuxième IDDA (CAMI.9/20/Add.1).
- 3/ Cadre et principes directeurs d'une action aux niveaux national et sous-régional en vue de l'établissement du programme pour la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique (1991-2000), PPD.161, 19 avril 1990, ONUDI, Vienne.
- 4/ Industrial investment in the Arab Region: Trends, constraints and co-operation prospects, ONUDI (à paraître).
- 5/ Arab countries and the OECD: Structures, constraints and prospects of industrial co-operation, ONUDI (à paraître).
- 6/ Mauritanie : Péorientation et rénovation industrielles, Série d'études sur le développement industriel, ONUDI, PPD.115, 27 avril 1989, Vienne.
- 7/ Country Brief: Egypt. A new era of industrial co-operation PPD.143, ONUDI, Vienne.
- 8/ The Sudan: Towards industrial revitalization, Série d'études sur le développement industriel, ONUDI, PPD.132, 12 septembre 1989, Vienne.
- 9/ Projet de traité instituant la Communauté économique africaine (AEC/DRAFI/T.R./Rev.1).
- 10/ Identification, formulation, exécution et suivi d'entreprises industrielles multinationales (ODG.10(SPEC.)), ONUDI, Vienne.
- 11/ Multinational Enterprises of Sub-Saharan Africa. Analytical Summary, CNUCED, UNCTAD/ECDC/201, 12 décembre 1989.

Annexe

LISTE DES PROJETS

N°	Profil de projet	Pays	Etat		Secteur
			Date d'avancement		
PROJETS RETENUS DANS LE PREMIER PROGRAMME INTEGRE (1984)					
1.	N° 1 Installation de sucreries	SOUD	P84	B	AGRO
2.	N° 2 Création d'une fabrique de papier	SOUD	P84	C	AGRO
3.	N° 3 Installation d'une filature	TUN/JAL	P84	C	TEXT
4.	N° 4 Création d'une fabrique de sacs en kénaf	SOUD	P84	Néant	TEXT
5.	N° 5 Création d'une cimenterie à Port-Soudan	SOUD	P84	C	CONSTR
6.	N° 6 Création d'une usine de ciment blanc	TUN/ALG	P84	A	CONSTR
7.	N° 7 Fabrication de carreaux de marbre	SOUD/EGY	P84	C	CONSTR
8.	N° 8 Création d'une unité de production de verre à vitres	SOUD/EGY	P84	Néant	CHIM
9.	N° 9 Création d'une usine de montage de tracteurs	SOUD/EGY	P84	C	MEC
10.	N° 10 Construction d'une usine de moteurs diesel bas de gamme	TUN/ALG	P84	A	MEC
11.	N° 11 Fabrication de tours et de fraiseuses	MAR	P84	A	MEC
12.	N° 12 Fabrication de machines à bois	TUN/ALG	P84	A	MEC
13.	N° 13 Fabrication de compresseurs pour réfrigérateurs	AIDMO	P84	C	MEC
PROJETS RETENUS DANS LE PROGRAMME INTEGRE REVISE (1988)					
14.	N° 1 Création d'industries textiles	JAL/MAR	P88	A	TEXT
15.	N° 2 Création d'industries alimentaires	JAL/MAR	P88	C	AGRO
16.	N° 3 Création d'industries du cuir	JAL/MAR	P88	A	AGRO
17.	N° 4 Production d'huile végétale	SOUD/TUN/ALG/MAR/AIDMO	P88	B	AGRO
18.	N° 5 Production de filés de coton fins	SOUD/AIDMO/TUN/MAR/ALG/ JAL/IRQ/SYR	P88	B	TEXT
19.	N° 6 Briqueterie de Nafta el Oued	ALG/TUN	P88	C	CONSTR

LISTE DES PROJETS (suite)

N°	Profil de projet	Pays	Etat		Secteur
			Date d'avancement		
20.	N° 7 Création d'industries pharmaceutiques	JAL/MAR	P88	C	CHIM
21.	N° 8 Production de nitrate d'urée	JAL/TUN	P88	C	CHIM
22.	N° 9 Production d'engrais phosphatés	SOUD/TUN	P88	C	CHIM
23.	N° 10 Production de nitro-phosphates	ALG/TUN	P88	C	CHIM
24.	N° 11 Production de produits pétrochimiques tels qu'acide acétique, bitume, lubrifiants de base, huiles isolantes pour transformateurs et acétates de vinyle	ALG/TUN	P88	C	CHIM
25.	N° 12 Fabrication de produits chimiques tels que colle synthétique, dioxyde de titane, pigments et colorants organiques, pigments et colorants minéraux, sulfates de sodium et dérivés de la barytine	ALG/TUN	P88	C	CHIM
26.	N° 13 Fabrication de machines à laver à usage domestique	ALG/JAL	P88	C	MEC
27.	N° 14 Fabrication de véhicules particuliers et utilitaires	ALG/JAL	P88	C	MEC
28.	N° 15 Fabrication de boîtes de vitesses pour automobiles	ALG/JAL	P88	C	MEC
29.	N° 16 Production de moteurs diesel haut de gamme pour tracteurs et camions	ALG/JAL	P88	B	MEC
30.	N° 17 Production de véhicules légers utilisables dans le désert	ALG/JAL	P88	B	MEC
31.	N° 18 Complexe de production d'aluminium par électrolyse	ALG/JAL	P88	B	MEC
32.	N° 19 Construction de camions	JAL/TUN	P88	C	MEC
33.	N° 20 Production de transformateurs électriques haute tension	ALG/TUN	P88	B	MEC
34.	N° 21 Construction de charpentes métalliques	ALG/TUN	P88	A	MEC
35.	N° 22 Fabrication de machines de transformation de tôles	ALG/TUN	P88	B	MEC
36.	N° 23 Fabrication de machines de transformation des matières plastiques	ALG/TUN	P88	B	MEC
37.	N° 24 Fabrication de machines pour l'industrie textile	ALG/TUN	P88	B	MEC
38.	N° 25 Fabrication d'engrenages et réducteurs de vitesse	MAR/TUN	P88	A	MEC
39.	N° 26 Projet de forge industrielle	MAR/TUN	P88	B	MEC

LISTE DES PROJETS (suite)

N°	Profil de projet	Pays	Etat		Secteur
			Date d'avancement		
40.	N° 27 Production de thermostats, de plaques d'évaporateur, d'échangeurs de chaleur, de fours de cuisinière, de micromoteurs, de tableaux de commande, de téléviseurs, de tubes cathodiques et de circuits imprimés	ALG/TUN	P88	C	MEC
41.	N° 28 Production de pistons, axes de piston, chemises, paliers à coussinet et chaînes de transmission	ALG/TUN	P88	C	MEC
42.	N° 29 Complexe sidérurgique conjoint (bouletage)	ALG/JAL/MAU	P88	B	MET
NOUVEAUX PROJETS INCLUS DANS LE NOUVEAU PROGRAMME INTEGRE (1990)					
43.	Remise en état d'une fabrique de ciment	MAR/ALG	P90	A	CONSTR
44.	Agrandissement d'usines de traitement du poisson	MAU/ALG	P90	A	AGRO
45.	Projet conjoint pour la production d'électrodes de graphite en Egypte	EGY/JAL/ALG/MAR/AIDMO	P90	B	MEC
46.	Production de tableaux de commande électriques	ALG/JAL	P90	B	MEC
47.	Création d'une unité de production de verre à vitres	ALG/Maghreb	P90	C	CHIM
48.	Création d'un centre de traitement de la viande	MAU/Maghreb	P90	C	AGRO

TYPE DE PROJETS (A : projet opérationnel; B : projet en voie de réalisation;
C : projet au stade de la conception; néant : projet retiré)

PROJETS D'APPUI

N°	Profil de projet	Pays	Date	Etat d'Avancement
A. PROJETS D'APPUI RETENUS DANS LE PREMIER PROGRAMME INTEGRE (1984)				
1.	S1. Assistance pour l'élaboration d'un programme de formation industrielle	Sous-région	P88	A
2.	S2. Amélioration des capacités de gestion et de services-conseils dans le domaine industriel	Sous-région	P84	A
3.	S3. Développement des entreprises locales (répertoire de profils de projet pour la petite industrie)	Sous-région	P84	A
4.	S4. Développement de l'industrie alimentaire en Afrique du Nord	Sous-région	P84	A
5.	S5. Transformation du Centre national tunisien du cuir et de la chaussure en centre sous-régional	Sous-région	P84	A
6.	S6. Centre africain de génie génétique et de biotechnologie	Sous-région	P84	C
B. PROJETS D'APPUI RETENUS DANS LE PROGRAMME INTEGRE REVISE (1988)				
7.	1. Société mixte tuniso-libyenne pour la maintenance industrielle et le montage	TUN/JAL	P88	C
8.	2. Etude sur le développement de la production des biens d'équipement en Afrique du Nord	Sous-région	P88	C
9.	3. Etudes techniques sur le développement de la coopération sous-régionale dans l'industrie du traitement du poisson	Sous-région	P88	C
10.	4. Etudes techniques liées à la promotion de l'industrie de réparation et de maintenance navales	Sous-région	P88	C
11.	5. Etudes techniques relatives à la pollution industrielle	Sous-région	P88	B
12.	6. Consultations sous-régionales sur des secteurs spécifiques	Sous-région	P88	C
C. NOUVEAUX PROJETS D'APPUI INCLUS DANS LE PROGRAMME INTEGRE (1990)				
13.	1. Aide au développement des capacités du Maghreb en matière de services-conseils et d'organisation industrielle	Maghreb	P90	B
14.	2. Etudes sur la coopération des pays du Maghreb avec d'autres organisations régionales et sous-régionales	Maghreb	P90	B
15.	3. Harmonisation des réglementations et des incitations pour promouvoir les investissements industriels	Maghreb	P90	C
16.	4. Mise en place d'un réseau maghrébin d'information industrielle	Maghreb/EGY/SOUD	P90	B
17.	5. Aide au développement des capacités de planification sectorielle de l'UMA	Maghreb	P90	C

PROFILS DE PROJETS

A. PROJETS MOTEURS PETENUS DANS LE PREMIER PROGRAMME INTEGRE (1984)

PROFIL DE PROJET N° 1

SOUS-SECTEUR : Agro-industrie et industries connexes (produits alimentaires)

1. Titre du projet : Installation de sucreries, Soudan

2. Objectif : Installer deux unités de production de sucre de taille moyenne travaillant pour l'exportation

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie
3. Ministère soudanais de l'industrie	5. Etudes de faisabilité achevée	7. Disponibles, les plantations de canne à sucre étant habituel- lement rattachées aux usines
4. Soudan central	6. Un accord officiel sur le projet conjoint doit être conclu par les parties intéressées	8. Disponible
10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	9. Sera disponible
11. Marché	13. Coût total du projet	14. Renseignements complémentaires notamment sur les dispositions déjà prises en vue d'une collaboration et la forme de la participation recherchée par les Etats membres
10. La demande de la sous-région est estimée à 6 millions de tonnes	12. 700 000 tonnes par an	14. Les quatre sociétés d'Etat et la société privée KENANA qui existent au Soudan ont bénéficié d'une aide directe de la Société égyptienne de sucrerie et de distillerie. Depuis 1989, le Soudan est autosuffisant (370 000 t). Des programmes de modernisation et de nouveaux programmes d'agrandissement sont encore nécessaires pour satisfaire la demande sous- régionale. L'Egypte est intéressée à continuer à aider l'industrie soudanaise du sucre afin de couvrir, par une expansion verticale de sa production au Soudan, des besoins croissants qui devraient atteindre 2 millions de tonnes par an.
11. Les pays de la sous-région et d'autres pays voisins	13. Environ 115 millions de dollars EU	

PROFIL DE PROJET N° 2

SOUS-SECTEUR : Agro-industrie et industries connexes (pâte à papier et papier)

1. Titre du projet : Création d'une fabrique de papier, Soudan
2. Objectif : Produire de la pâte à papier et du papier pour satisfaire la demande locale et sous-régionale croissante

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie
3. Ministère soudanais de l'industrie	5. Etudes de faisabilité achevée	7. Bagasse, kénaf, coton fibre, papyrus et diverses essences de bois disponibles en abondance
4. Kosti ou un autre site, Soudan	6. Etude de faisabilité à mettre à jour	8. Disponible
10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	9. Bien développée dans la sous-région
11. Marché	13. Coût total du projet	14. Renseignements complémentaires notamment sur les dispositions déjà prises en vue d'une collaboration et la forme de la participation recherchée par les Etats membres
10. Non disponible	12. 50 à 150 tonnes par jour (travail à trois postes)	14. Ce projet est de toute première importance dans l'actuel plan de développement. L'AIDMO doit, peut-être en collabo- ration avec l'ONUDI, mettre au point l'étude de faisabilité. Il faudrait y tenir compte des études déjà faites à ce sujet et déterminer la demande, l'importance du marché, la disponibilité des matières premières et les critères d'implantation.
11. Marché local et exportation de l'excédent	13. A estimer	

PROFIL DE PROJET N° 3

SOUS-SECTEUR : Industrie textile (filature/tissage)

1. Titre du projet : Installation d'une filature

2. Objectif : Promouvoir la production locale de filés de coton pur et de coton mélangé (coton-synthétique)

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières
4. Lieu d'exécution	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie
3. Tunisie et Jamahiriya arabe libyenne	5. Etude préliminaire effectuée pour une installation tuniso-libyenne	7. Coton importé, mais matières premières pour fabriquer des filés synthétiques disponibles en Jamahiriya arabe libyenne
4. A préciser	6. Examen détaillé pour s'assurer de la viabilité	8. Disponible 9. Suffisante
10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Renseignements complémentaires notamment sur les dispositions déjà prises en vue d'une collaboration et la forme de la participation recherchée par les Etats membres
11. Marché	13. Coût total du projet	
10. Non disponible. La demande en 1980 pour la seule Tunisie était de 2 170 tonnes	12. 4 000 tonnes de filés par an (2 000 tonnes de coton et 2 000 tonnes de coton mélangé)	14. Un examen et/ou une révision est nécessaire pour s'assurer de la viabilité du projet. La production de textiles dans la sous-région au cas où une zone d'échanges préférentiels serait créée, devrait être examinée attentivement, compte tenu de la complémentarité de la production et des marchés dans chaque pays. La demande de filés synthétiques augmente dans les divers pays de la sous-région et l'AIDMO, par exemple, a entrepris des études de faisabilité concernant la production de fibres de polyester et de fibres acryliques dans le cadre de projets arabes communs. L'Algérie est actuellement un importateur important. L'Egypte dispose de deux grandes unités de production de polyester qui pourraient satisfaire une partie de la demande des autres pays de la sous-région. Il faut donc assurer une coordination efficace, mettre en place une infrastructure appropriée et promouvoir les échanges à l'intérieur de la sous-région.
11. Tissages et autres utili- sateurs dans les deux pays	13. A préciser dans l'étude de faisabilité	

PROFIL DE PROJET N° 4

SOUS-SECTEUR : Industrie textile (filature/tissage)

1. Titre du projet : Agrandissement d'une fabrique de sacs en kénaf, Soudan
2. Objectif : Développer les installations existantes pour satisfaire la demande actuelle et future, sur le plan local et à l'exportation
3. Observations : Les autorités soudanaises souhaitent avant tout que la récolte de kénaf soit mécanisée. Les projets ne devant être mis en oeuvre qu'au niveau national, il a été retiré.

PROFIL DE PROJET N° 5

SOUS-SECTEUR : Matériaux de construction (ciment)

1. Titre du projet : Création d'une cimenterie à Port Soudan, Soudan
2. Objectif : Créer une nouvelle entreprise de production de ciment portland

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie
3. Ministère soudanais de l'industrie	5. Etude de faisabilité terminée	7. Toutes les matières premières nécessaires sont disponibles sur place. Le site sera déter- miné avec l'assistance de l'ONUDI à laquelle il a été fait appel
4. Port-Soudan, Soudan	6. Etude de faisabilité à mettre à jour. Assistance demandée à l'ONUDI	8. Des groupes électrogènes diesel (d'une puissance de 15 MW environ) devront être fournis
10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	9. Bien développée
11. Marché	13. Coût total du projet	14. Renseignements complémentaires notamment sur les dispositions déjà prises en vue d'une collaboration et la forme de la participation recherchée par les Etats membres
10. 600 000 tonnes par an	12. 500 000 tonnes par an	14. Coentreprise ou prise de partici- pation. Les études géologiques du site choisi sont terminées : le principal obstacle y est l'absence d'énergie. Les autorités soudanaises ont demandé que le projet soit maintenu pour qu'il puisse être éventuellement réalisé sous la forme d'une coentreprise et à l'aide d'investissements privés.
11. 60 % pour la demande intérieure 40 % pour l'exportation	13. 85 millions de dollars EU	

PROFIL DE PROJET N° 6

SOUS-SECTEUR : Matériaux de construction (ciment)

1. Titre du projet : Création d'une usine de production de ciment blanc, Tunisie
2. Objectif : Produire du ciment blanc dont l'Algérie et la Tunisie ont besoin pour contribuer ainsi à la réduction des importations de ce matériau

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie
3. Algérie, Tunisie et BCMA	5. Usine opérationnelle SOTACIB	9. Infrastructure matérielle
4. Feriana, Tunisie	6. La production a démarré en 1987	7. Disponibles
10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	8. Disponible
11. Marché	13. Coût total du projet	9. Disponible
10. 60 000 tonnes par an pour la Tunisie, 120 000 tonnes par an pour l'Algérie	12. 210 000 tonnes par an	14. Renseignements complémentaires notamment sur les dispositions déjà prises en vue d'une collaboration et la forme de la participation recherchée par les Etats membres
11. Algérie et Tunisie (50 % chacune)	13. 24 millions de dinars tunisiens	14. Coentreprise déjà constituée. La répartition du capital est la suivante : Tunisie (40 %), Algérie (40 %) et Banque de coopération maghrébo-arabe (20 %). Le projet est achevé et la production a démarré.

PROFIL DE PROJET N° 7

SOUS-SECTEUR : Matériaux de construction (carreaux)

1. Titre du projet : Fabrication de carreaux de marbre, Soudan
2. Objectif : Production de carreaux de marbre de diverses formes, couleurs et dimensions, destinés au carrelage et à d'autres fins de décoration

3. Promoteur/garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie
3. Egypte et Soudan	5. Etudes de pré-investissement achevées	9. Infrastructure matérielle
4. Durdaib, Soudan	6. Etude de faisabilité à faire	7. Disponibles aux environs de l'usine
		8. Disponible
		9. Sera disponible
10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Renseignements complémentaires notamment les dispositions déjà prises en vue d'une collaboration et la forme de la participation recherchée par les Etats membres
11. Marché	13. Coût total du projet	
10. Demande intérieure actuelle estimée à 100 000 m ²	12. 50 000 m ² par an	14. La Marble Production Company, coentreprise égypto-soudanaise à participation égale, comptait accélérer les études et la réalisation du projet afin de pouvoir tirer parti de l'expérience égyptienne et de démarrer la production fin 1984 ou début 1985. Les études détaillées ne sont pas encore disponibles. Un travail considérable doit être réalisé pour évaluer les matières premières, faire des analyses techniques et économiques, et déterminer le potentiel d'exportation. Considéré comme peu prioritaire pour la période de planification en cours, ce projet offre cependant de bonnes perspectives de coopération avec la Tunisie et l'Algérie dans le cadre du protocole industriel et commercial en vigueur.
11. Marchés nationaux des deux pays et gros potentiel d'exportation	13. Environ 3,1 millions de dollars EU (dont les deux tiers seront en monnaie convertible)	

PROFIL DE PROJET N° 8

SOUS-SECTEUR : Industrie chimique (produits non chimiques)

1. Titre du projet : Création d'une unité de production de verre à vitres, Soudan
2. Objectif : Développer la production locale du verre à vitres, matériau de construction d'usage courant actuellement importé par les pays de la sous-région
3. Observations : Ce projet n'est pas considéré comme prioritaire dans le nouveau plan de développement économique. Il a donc été éliminé du programme.

PROFIL DE PROJET N° 9

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (matériel et équipement agricoles)

1. Titre du projet : Création d'usines de montage de tracteurs, Egypte et Soudan

2. Objectif : Monter des tracteurs agricoles de différentes puissances (jusqu'à 75 ch)

3. Promoteur/garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie
3. Ministère soudanais de l'industrie et Société égyptienne de construction automobile Al Nasr	5. Etude de faisabilité disponible	7. Une étude détaillée est nécessaire pour déterminer la structure et la répartition entre le Soudan et l'Egypte des unités fabriquant certaines pièces et effectuant certains montages
4. Soudan (Ouad Medani ou Port-Soudan) et Egypte	6. Un accord officiel est nécessaire pour démarrer le projet	8. Devrait être fournie sous forme d'énergie captive
10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	9. Disponible
11. Marché	13. Coût total du projet	14. Renseignements complémentaires notamment les dispositions déjà prises en vue d'une collaboration et la forme de la participation recherchée par les Etats membres
10. Demande importante	12. A déterminer	14. Dans le plan de développement du Soudan, ce projet est prioritaire. La Société égyptienne de construction automobile Al Nasr considère qu'il est très important pour elle de participer à ce projet commun qui devrait bénéficier à toutes les parties. Il conviendrait d'examiner si les tracteurs de 65 ch construits en Egypte conviennent à l'emploi au Soudan. La Société Al Nasr a aussi proposé d'inclure dans ce projet la création d'un centre de formation et d'entretien/réparation. Il faut examiner plus avant si cette proposition est réalisable.
11. Soudan et Egypte	13. A déterminer	

PROFIL DE PROJET N° 10

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (transports routiers et ferroviaires)

1. Titre du projet : Construction d'une usine de fabrication de moteurs diesel, Tunisie

2. Objectif : Construire des moteurs diesel de faible puissance (jusqu'à 45 ch) pour camions, véhicules légers et tracteurs

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie
3. Algérie, Tunisie et BCMA	5. Usine opérationnelle	7. A importer en partie ou à fournir par la société fonctionnant déjà en Algérie
4. Sakkiet Sidi Youcef, Tunisie	6. La production a démarré en février 1988	8. Disponible
10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Renseignements complémentaires notamment sur les dispositions déjà prises en vue d'une collaboration et la forme de la participation recherchée par les Etats membres
11. Marché	13. Coût total du projet	
10. 100 000 unités en 1990 pour l'Algérie uniquement	12. 25 000 unités par an	14. Le projet peut être élargi pour satisfaire les besoins prévisibles des deux pays et d'autres pays de la sous-région. La Société mixte algéro-tunisienne SAKMO a été créée et le projet a été achevé en février 1987. L'usine fonctionne actuellement à 50 % de sa capacité du fait de certains problèmes de gestion.
11. Algérie (70 %) et Tunisie (30 %) avec un mécanisme de rétrocession	13. 65 millions de dinars tunisiens	

PROFIL DE PROJET N° 11

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (machines-outils)

1. Titre du projet : Fabrication de tours à métaux et de fraiseuses, Maroc

2. Objectif : Promouvoir la production des machines-outils dans la sous-région

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie
3. Maroc (ODI) et Tunisie (Banque de développement économique de la Tunisie - BDET) et France	5. Montage de machines déjà en cours	7. Certains composants semi- manufacturés seront importés et d'autres fabriqués sur place
4. Fez, à proximité de la fonderie SIMEF, Maroc	6. Choix du matériel d'usinage	8. Disponible, notamment l'énergie électrique
		9. Locaux disponibles
10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
11. Marché	13. Coût total du projet	
10. Données chiffrées non disponibles	12. 2 000 machines par an	14. Accord de participation déjà conclu avec HES (France). L'usine est déjà opérationnelle à Fez (Maroc). Les partenaires tunisien et marocain examinent les possibilités d'accès à d'autres marchés de la sous-région et ont besoin d'assistance pour promouvoir leurs produits
11. Marchés marocain et tunisien, ainsi que ceux d'autres pays	13. 2,7 millions de dinars	

PROFIL DE PROJET N° 12

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (machines et équipements agricoles)

1. Titre du projet : Fabrication de machines à travailler le bois, Tunisie

2. Objectif : Promouvoir la fabrication de machines à travailler le bois dans la sous-région

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie
3. Maroc (ODI) et Tunisie (Banque de développement économique de la Tunisie - BDET) et France	5. Usine MMB opérationnelle	7. Certains composants semi- manufacturés seront importés et d'autres fabriqués sur place.
4. Grumbalia, Tunisie	6. Démarrage de la production en mars 1985	8. Disponible
10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
11. Marché	13. Coût total du projet	
10. Demande actuelle estimée à 1 000 unités	12. 1 000 unités par an	14. Une société de capitaux conjointe a été créée et des arrangements de participation conclus avec la société française LUREM. Le projet est réalisé et l'usine est opérationnelle depuis mars 1985.
11. Tunisie et Maroc	13. 1 million de dinars	

PROFIL DE PROJET N° 13

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (équipement électrique)

1. Titre du projet : Installation d'une usine de fabrication de compresseurs
2. Objectif : Produire des compresseurs pour réfrigérateurs fabriqués localement et satisfaire la demande de pièces de rechange et de maintenance

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie
3. Maroc, Tunisie (BTKD) - Banque tuniso- koweitienne de développement) et Jamahiriya arabe libyenne	5. Accord signé entre les partenaires algérien, libyen et tunisien et équipes de négociation établies. Le projet est en cours de discussion/négo- ciation active	7. Certains composants semi-manu- facturés seront importés et d'autres fabriqués sur place
4. A déterminer, très probable- ment l'Algérie	6. Négociations détaillées et accords de réalisation	8. Disponible
10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	9. Disponible
11. Marché	13. Coût total du projet	14. Autres renseignements dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
10. Dans la Jamahiriya arabe libyenne uniquement, besoins en pièces de rechange : 1990 : 111 000 1995 : 139 000 Nouvelles installations : 1990 : 100 000 1995 : 120 000 Algérie : 700 000 Maroc : 150 000	12. Un million d'unités par an	14. Un accord a été signé entre les sociétés algérienne, libyenne et tunisienne en avril 1988 prévoyant la création d'une usine pour la production d'un million d'unités. Le Maroc devrait se joindre au projet. Les équipes de négo- ciation devraient se réunir en Algérie fin avril 1988 pour finaliser les détails de l'association et créer une société mixte. Les études déjà entreprises séparément par les parties font apparaître que le marché est de 200 000 compresseurs pour réfrigé- rateurs en Libye, 700 000 en Algérie et 150 000 au Maroc (90 % dans le secteur privé). On ne dispose pas de chiffres pour la Tunisie
11. Le marché est estimé à un million d'unités par an	13. A spécifier dans l'étude détaillée	

B. PROJETS MOTEURS RETENUS DANS LE PROGRAMME REVISE INTEGRE (1988)

14. Création d'industries textiles (Libye/Maroc)

Le projet vise essentiellement à satisfaire la demande locale de produits textiles dans les deux pays. SALIMA, société d'investissement marocano-libyenne de création récente, a financé l'établissement de la société VETNORD.

15. Création d'industries alimentaires (Libye/Maroc)

Le projet est lui aussi actuellement examiné par les services gouvernementaux compétents de la Libye et du Maroc. Il vise principalement à satisfaire la demande locale de produits alimentaires dans les deux pays, qui étudient les modalités de leur coopération. On prévoit qu'il sera financé par une société marocano-libyenne, SALIMA.

16. Création d'industries du cuir (Libye/Maroc)

Le projet est également examiné par les services gouvernementaux compétents de la Libye et du Maroc. Il vise essentiellement à lancer la fabrication de produits dotés d'une plus forte valeur ajoutée, à partir des matières premières locales (cuirs et peaux), pour satisfaire la demande intérieure qui va croissant et, éventuellement, pour alimenter des marchés d'exportation. La société MAPROC a été créée grâce à un financement de SALIMA.

17. Production d'huile végétale (Soudan/Tunisie/Algérie/Maroc/OADI)

L'objectif du projet, qui est fondé sur le potentiel de production de graines oléagineuses du Soudan, est de satisfaire la demande croissante d'huiles comestibles dans les pays de la sous-région. Le Gouvernement soudanais (Ministère de l'industrie), en collaboration avec l'OADI, propose que le projet soit réalisé au Soudan. Une étude de pré faisabilité, financée par le Fonds arabe pour l'agriculture, a déjà été exécutée par l'OADI. Le Soudan dispose des matières premières abondantes et de l'infrastructure nécessaire. L'OADI lancerait actuellement les premiers travaux de promotion. Le Gouvernement soudanais souhaite également entreprendre des projets conjoints avec les pays d'Afrique du Nord, sur la base d'investissements conjoints, dans des installations de production destinées à surmonter la pénurie aiguë d'huile comestible dans la sous-région. Ce projet présente un grand potentiel de coopération dans le domaine de la sécurité alimentaire de la sous-région. Les autorités soudanaises ont indiqué la nécessité de financer une étude complète de faisabilité pour un coût estimé à 500 000 dollars des Etats-Unis.

18. Production de filés de coton fins
(Soudan/OADI/Tunisie/Maroc/Algérie/Libye/Iraq/Syrie)

L'objectif du projet, qui est basé sur l'exploitation des ressources en coton du Soudan, est de satisfaire la demande des pays de la sous-région. L'exécution du projet a considérablement progressé au cours des derniers mois. Une société qui devrait produire 25 000 tonnes de filés par an a été créée. Il s'agit d'une coentreprise associant le Soudan - la coordination est assurée par la Sudanese Development Corporation - et un groupe de sociétés arabes qui sont les promoteurs financiers. La rentabilité escomptée de ce

projet, qui profiterait à toute la sous-région, est très élevée. Le Gouvernement soudanais souhaite également entreprendre des projets conjoints avec des pays d'Afrique du Nord sur la base de co-investissements dans des installations de production destinées à satisfaire la demande de filés de la sous-région. Le projet offre de grandes possibilités de coopération sous-régionale.

19. Briqueterie de Nafta el Oued (Algérie/Tunisie)

L'Algérie et la Tunisie coopèrent à ce projet conjoint qui porte sur l'implantation d'une briqueterie à Nafta el Oued en Tunisie. Une société mixte, la SOBRINEL, a été créée.

20. Création d'industries pharmaceutiques (Libye/Maroc)

Le projet actuellement étudié par les services gouvernementaux compétents de la Libye et du Maroc vise à augmenter l'autonomie de ces pays dans le secteur des produits pharmaceutiques et médicaux de base. On prévoit que les modalités seront mises au point sous peu.

21. Fabrication de nitrate d'urée (Libye/Tunisie)

Ce projet fait également l'objet de discussions entre les Gouvernements libyen et tunisien; il vise à augmenter leur autonomie dans le secteur des produits chimiques.

22. Production d'engrais phosphatés (Soudan/Tunisie)

On prévoit d'implanter le projet à Port-Soudan (Soudan); il s'agit d'une coentreprise entre les Gouvernements soudanais (Ministère de l'industrie) et tunisien (Ministère de l'économie nationale, représenté par la SIAPE - Société industrielle d'acide phosphorique et d'engrais). Un protocole a été dressé et une proposition élaborée par la SIAPE est examinée par les autorités soudanaises. Les partenaires tunisiens fourniront les principales matières premières (phosphate) nécessaires pour couvrir les besoins en engrais du secteur agricole soudanais. Le projet vise à fabriquer des engrais phosphatés au Soudan, non seulement avec des matières premières fournies par la Tunisie, mais aussi avec l'assistance technique et financière de ce pays. On prévoit qu'une société mixte sera créée, groupant des partenaires des Gouvernements soudanais (Ministère de l'industrie) et tunisien (Ministère de l'économie nationale, représenté par la SIAPE), ainsi que d'autres parties intéressées; cette société produirait plus d'un million de tonnes d'engrais nitro-phosphatés et emploierait plus de 600 personnes. Une étude visant à évaluer le potentiel d'exportation a été réalisée par la Tunisie, mais une mise à jour est nécessaire. Un protocole spécifique de coopération doit être dressé.

23. Production de nitro-phosphates (Algérie/Tunisie)

Le projet est étudié conjointement par l'Algérie et la Tunisie. Aucune décision n'a été prise sur le lieu de son implantation. Des études techniques sont en cours.

24. Production de produits pétrochimiques tels qu'acide acétique, bitume, lubrifiants de base, huiles isolantes pour transformateurs et monovinylacétates (MVA) (Algérie/Tunisie)

Le projet est à l'étude et pourrait être réalisé en commun par l'Algérie et la Tunisie.

25. Fabrication de produits chimiques tels que colle synthétique, dioxyde de titane, pigments et colorants organiques, pigments et colorants minéraux, sulfate de sodium et dérivés de la barytine (Algérie/Tunisie)

Le projet est à l'étude et pourrait être réalisé en commun par l'Algérie et la Tunisie.

26. Fabrication de machines à laver à usage domestique (Algérie/Libye)

Le projet devrait être exécuté en Libye. Son but est de satisfaire la demande de ce pays et d'obtenir une meilleure utilisation des ressources et des capacités industrielles locales. Sa réalisation sera confiée à la Société publique de réfrigérateurs et d'appareils de chauffage (Ministère de l'industrie, Libye), en collaboration avec une société algérienne. Les travaux seraient déjà commencés et des accords ont été conclus, qui donnent satisfaction aux sociétés coopérantes et à leurs gouvernements.

27. Fabrication de véhicules particuliers et utilitaires (VPU) (Algérie/Libye)

Le projet devrait être exécuté en Libye. Son but est de lancer la fabrication progressive de voitures automobiles en Algérie et en Libye sur la base d'une coopération mutuelle. Des protocoles ont déjà été élaborés par les Ministères de l'industrie des deux gouvernements, en ce qui concerne la planification, l'élaboration et l'exécution du projet, qui en serait déjà à ce dernier stade. La capacité prévue est de 120 000 véhicules par an. Ce projet revêt une très grande importance industrielle et économique pour les deux pays, du fait surtout du potentiel qu'il représente pour la création et la transformation d'industries associées, fondées sur la fabrication des véhicules et pour l'intensification de la coopération entre ces deux pays et d'autres pays de la sous-région.

28. Fabrication de boîtes de vitesse pour automobiles (Algérie/Libye)

Le projet qui sera exécuté en Algérie vise à fournir des produits qui augmenteront le contenu local de la fabrication de véhicules et qui renforceront, en même temps, la structure industrielle des pays coopérants, l'Algérie et la Libye. Les protocoles nécessaires ont été établis dans le contexte général de la production de véhicules particuliers. Une coentreprise est en cours de création pour exécuter le(s) projet(s). Le projet semble offrir de grandes perspectives pour l'intensification de la coopération entre ces deux pays et d'autres pays de la sous-région.

29. Production de moteurs diesel haut de gamme pour tracteurs et camions (Algérie/Libye)

Situé en Algérie et doté d'une capacité prévue de 7 000 unités par an, le projet vise à augmenter l'autosuffisance des deux pays coopérants, l'Algérie et la Libye, et à satisfaire leur demande de biens d'équipement. Les

protocoles entre les deux gouvernements ont déjà été signés et les dispositions institutionnelles arrêtées, y compris la création d'une coentreprise. Le projet relève de la Société arabe algéro-libyenne de développement industriel. La planification, les études techniques et l'exécution sont déjà en cours. Le projet, qui bénéficiera de l'expérience acquise par l'Algérie dans ce domaine, semble offrir de bonnes perspectives pour l'intensification de la coopération entre les pays de la sous-région.

30. Production de véhicules légers tous terrains (VLTT) (Algérie/Libye)

Implanté en Algérie, ce projet sera réalisé conjointement par ce pays et la Libye. Son but est d'élargir le champ de la fabrication d'automobiles dans les deux pays et de contribuer à renforcer leurs structures industrielles. La capacité prévue est de 10 000 unités par an. Les protocoles ont déjà été établis entre les deux gouvernements et les dispositions institutionnelles pertinentes arrêtées. Le projet relève de la Société arabe algéro-libyenne de développement industriel. La planification, les études techniques et l'exécution sont en cours. Le projet semble offrir de bonnes perspectives pour l'intensification de la coopération avec les autres pays de la sous-région.

31. Complexe de production d'aluminium (par électrolyse) (Algérie/Libye)

Le projet, qui est entrepris conjointement par l'Algérie et la Libye, vise à lancer une fabrication d'ouvrages en aluminium et d'autres produits de l'industrie légère. Le projet relève de la Société arabe algéro-libyenne de développement industriel.

32. Construction de camions (Libye/Tunisie)

Le projet devrait faire l'objet de discussions entre les Gouvernements de la Libye et de la Tunisie. Son but est d'augmenter l'autosuffisance dans le domaine du matériel de transport. Les modalités sont étudiées par les parties concernées et les négociations commenceront sous peu.

33. Production de transformateurs électriques haute tension (Algérie/Tunisie)

Ce projet est envisagé comme projet conjoint entre l'Algérie et la Tunisie. Il sera situé à Kasr-Bokhari, en Algérie. Une société mixte, la SOMITRA, a été créée et l'exécution a déjà commencé.

34. Construction de charpentes métalliques (Algérie/Tunisie)

Le projet a été exécuté conjointement par l'Algérie et la Tunisie à Tunis (Tunisie). Une société mixte, la SOTAC, a été créée à cette fin.

35. Fabrication de machines de transformation des tôles (Algérie/Tunisie)

On prévoit d'implanter ce projet réalisé conjointement par l'Algérie et la Tunisie à Batna (Algérie). Une société mixte, la SOMATOLE, a été créée. L'usine n'est pas encore opérationnelle.

36. Fabrication de machines de transformation des matières plastiques
(Algérie/Tunisie)

Ce projet conjoint entre l'Algérie et la Tunisie doit être implanté à Sétif (Algérie). Une société mixte, la SOMIPLAST, a été créée en septembre 1987. L'exécution du projet progresse normalement et un appel d'offres a déjà été lancé.

37. Fabrication de machines pour l'industrie textile (Algérie/Tunisie)

L'Algérie et la Tunisie ont créé une société mixte, la MTM. Le projet progresse normalement mais n'est pas encore au stade opérationnel.

38. Fabrication d'engrenages et de réducteurs de vitesse (Maroc/Tunisie)

Une société mixte groupant la Tunisie, le Maroc et la France a été créée en 1990. Elle est implantée à Naassane (Tunisie) et produit 2 800 réducteurs de vitesse et 57 tonnes d'engrenages. L'investissement total s'est élevé à 0,8 million de dinars. L'usine connaît toutefois des problèmes techniques et commerciaux et une assistance devrait être fournie dans le cadre du programme sous-régional de l'IDDA.

39. Projet de forge industrielle (Maroc/Tunisie)

Il s'agit d'une société mixte marocano-tunisienne qui a été implantée au Maroc.

40. Production de thermostats, de plaques d'évaporateurs, d'échangeurs de chaleur, de fours de cuisinière, de micromoteurs, de blocs de commande, de téléviseurs, de cassettes et de circuits imprimés (Algérie/Tunisie)

Le projet est à l'étude et pourrait être réalisé en commun par l'Algérie et la Tunisie. Des études ont déjà été entreprises pour certains de ces produits et elles seront soumises à la prochaine réunion de la commission mixte constituée entre les deux pays. La production n'a commencé que pour les circuits imprimés. L'OADI contribue en outre activement à l'établissement d'une étude sur la fabrication de centraux téléphoniques dans la région du Maghreb. Des études de faisabilité détaillées, concernant l'augmentation de l'apport local dans la production de téléviseurs, ont toutefois confirmé la viabilité du projet pour lequel on souhaiterait la participation de parties intéressées.

41. Production de pistons, d'axes de piston, de chemises, de segments, de roulements et de chaînes de transmission (Algérie/Tunisie)

Le projet est à l'étude et pourrait être réalisé en commun par l'Algérie et la Tunisie. Pour ce qui est d'un projet connexe algéro-libyen, on envisage de le transformer en un projet tripartite avec la Tunisie.

42. Complexe sidérurgique conjoint (Algérie/Libye/Mauritanie/Maroc)

L'objectif du projet est d'augmenter l'autonomie du secteur des produits sidérurgiques. Le projet avait été lancé par l'OADI en tant que projet interarabe. Une coentreprise associant la Mauritanie et le Koweït a été créée en 1978 pour assurer l'extraction et la transformation des minerais de fer. Plus récemment, l'Algérie, la Jamahiriya arabe libyenne et le Maroc ont

déclaré vouloir participer au projet et, en janvier 1989, la Société nationale des industries minières (SNIMS) a convenu avec l'Algérie et la Libye de créer une société mixte à laquelle pourront se joindre plus tard le Maroc et la Tunisie. Des études hydrogéologiques et topographiques ont déjà été réalisées par SNIMON pour le compte de SIDER (Algérie) et de CDI (Libye). Quelque 800 millions de dollars des Etats-Unis seront investis dans le nouveau projet qui prévoit également le développement des moyens existants de transport des produits jusqu'au port. Au stade actuel, l'Algérie, la Libye et la Mauritanie ont décidé de créer un comité chargé d'effectuer une étude de faisabilité (coût estimatif : 6 millions de dollars des Etats-Unis).

C. NOUVEAUX PROJETS MOTEURS RETENUS DANS LE NOUVEAU PROGRAMME INTEGRE DE 1990

43. Réhabilitation d'une cimenterie (Maroc, Algérie)

On a demandé l'inclusion, dans le programme sous-régional, d'un programme de réhabilitation de l'usine existante qui est implantée à Oujda (Maroc).

44. Développement des usines de transformation du poisson (Mauritanie/Algérie)

Cette coentreprise, associant la Mauritanie et l'Algérie, est opérationnelle, mais les installations doivent être développées pour satisfaire la demande algérienne croissante de poisson.

45. Projet conjoint de production d'électrodes en graphite en Egypte (Egypte/Libye/Algérie/Maroc/OADI)

Le projet est en bonne voie. Les discussions finales devraient déboucher sur sa mise en oeuvre effective en Egypte.

46. Production de blocs de commandes électriques (Algérie/Libye)

L'exécution de ce projet relève de la Société arabe algéro-libyenne de développement industriel.

47. Création d'une unité de production de verre à vitres (Algérie/Maghreb)

Au cours de la Réunion des ministres de l'industrie du Maghreb qui s'est tenue en mai 1990, il a été décidé de créer une société qui produirait 100 000 tonnes de verre à vitres destiné au marché du Maghreb. Une étude de faisabilité est en cours.

48. Création d'un centre de transformation de la viande (Mauritanie/Maghreb)

Etant donné le niveau actuel de la production et le potentiel d'exportation existant, les pays du Maghreb envisagent un projet de création d'un centre de transformation de la viande en Mauritanie.

A. PROJETS D'APPUI DEFINIS DANS LE PREMIER PROGRAMME INTEGRE (1984)

PROFIL DE PROJET N° 1

SOUS-SECTEUR : Formation de la main-d'oeuvre industrielle

1. Titre du projet : Assistance pour l'élaboration d'un programme de formation industrielle
2. Objectif : Préparer un inventaire complet des moyens de formation industrielle dans la sous-région, évaluer leurs programmes et activités et en renforcer un certain nombre en vue d'améliorer la formation de la main-d'oeuvre industrielle requise dans la sous-région

3. CEA/OUA/ONUUDI	6. Description du projet et renseignements supplémentaires
4. Lieu d'exécution du projet	
5. Estimation du coût total	

3. Promoteur/garant	6. <u>Historique</u> : Le projet permettra d'établir une étude et une évaluation complètes de tous les moyens ou systèmes de formation dans la sous-région sur la base de laquelle des programmes globaux sous-régionaux de formation peuvent être préparés et exécutés, l'attention étant dûment accordée aux infrastructures de formation existantes dans le domaine industriel. Dans le cadre de l'IDDA, ainsi que de son programme ordinaire de coopération technique, l'ONUUDI a fourni une assistance à plusieurs institutions du Maroc, de l'Egypte et de l'Algérie en vue de renforcer leurs
4. Pays de la sous-région	
5. Les coûts varient pour chaque sous-projet aux niveaux national ou sous-régional	

moyens de formation auxquels peuvent faire appel les autres pays de la sous-région ou de l'Afrique dans son ensemble. L'OADI a publié un répertoire des instituts de formation dans la région arabe, donnant des détails sur les domaines traités et les stages offerts, répertoire qui est mis à jour tous les deux ans. Dans l'accord ONUUDI/OADI, il était également convenu d'organiser des stages de formation dans les domaines suivants : gestion industrielle et contrôle de la qualité; élaboration et évaluation de projets industriels; et maintenance industrielle. Ces stages sont la conséquence directe d'une stratégie de formation qu'a élaborée l'ONUUDI pour la sous-région et qui vise également à renforcer les capacités d'études techniques dans le secteur de la petite industrie. La CEA a en outre distribué des listes de stages de formation qui, espère-t-on, contribueront à la mise en place d'un cadre de formation efficace pour la sous-région. L'importance d'un tel projet de formation industrielle a été confirmée durant la Consultation de l'ONUUDI sur la formation de la main-d'oeuvre industrielle, qui s'est tenue à Stuttgart en 1982. Il a également été convenu de maintenir ce projet qui permettra notamment de renforcer les institutions et centres de formation professionnelle de la sous-région et contribuera au développement des compétences industrielles.

PROFIL DE PROJET N° 2

SOUS-SECTEUR : Formation de la main-d'oeuvre industrielle

1. Titre du projet : Amélioration des capacités de gestion et de services-conseils dans le domaine industriel
2. Objectif : Identifier dans la sous-région les institutions de services-conseils et de gestion appropriées dans le domaine industriel en vue de renforcer leur contribution à la mise en œuvre du programme de la Décennie

3. Promoteur/garant	6. Description du projet et renseignements supplémentaires
4. Lieu d'exécution du projet	
5. Estimation du coût total	

3. CEA/OUA/ONU	6. L'OADI a établi une étude recensant les services-conseils dans le monde arabe. Cette étude portant sur le monde arabe, elle inclut les pays de la sous-région. Aussi constituerait-elle un apport important pour le projet. Les mesures prises par l'ONU, pour aider concrètement les pays du Maghreb à créer une association regroupant des sociétés d'ingénieurs-conseils, correspondent à un projet distinct relevant de la composante projets d'appui du programme sous-régional.
4. Pays de la sous-région	
5. Les coûts varient pour chaque sous-projet aux niveaux national ou sous-régional	

PROFIL DE PROJET N° 3

SOUS-SECTEUR : Formation de la main-d'oeuvre industrielle

1. Titre du projet : Développement des entreprises locales (répertoire des profils de projets pour les petites industries)
2. Objectif : Promouvoir les capacités de gestion des entreprises dans la petite industrie, favorisant ainsi la création de ces petites industries et industries manufacturières requises au cours de la Décennie du développement industriel de l'Afrique (1991-2000)

-
- | | |
|-------------------------------|--|
| 3. Promoteur/garant | 6. Description du projet et renseignements supplémentaires |
| 4. Lieu d'exécution du projet | |
| 5. Estimation du coût total | |
-

- | | |
|---------------------|--|
| 3. CEA/OUA/ONUDI | 6. L'objet du projet est d'aider les pays de la sous-région à jeter les bases d'un développement accéléré rationnel et intégré du sous-secteur de la petite industrie en vue de satisfaire les besoins fondamentaux des consommateurs et les besoins en matière de développement dans les zones rurales et urbaines, ainsi qu'à réaliser |
| 4. CEA, Addis-Abeba | |
| 5. A déterminer | |

les objectifs définis dans le programme de la Décennie. Le répertoire des profils de projets doit fournir aux petits entrepreneurs industriels locaux des informations et des directives détaillées dont ils ont besoin pour lancer, préparer et exécuter les projets pour les petites industries, avec ou sans l'aide des services de vulgarisation. Il est prévu que le répertoire des profils de projets sera élaboré sous forme de manuel à l'intention des entrepreneurs et des investisseurs africains s'intéressant aux unités de promotion des petites industries. La première édition du répertoire a été établie et distribuée par la CEA. En outre, l'ONUDI a établi et diffusé une étude intitulée "How to start manufacturing industries" contenant des profils de projets pour la petite industrie. L'OADI a en outre élaboré des lois types qui pourraient être utiles aux législateurs nationaux désireux d'améliorer le cadre législatif applicable aux petites entreprises industrielles.

PROFIL DE PROJET N° 4

SOUS-SECTEUR : Autres projets d'appui

1. Titre du projet : Promotion de l'industrie du traitement des denrées alimentaires en Afrique du Nord
2. Objectif : Aider les pays de l'Afrique du Nord à développer l'industrie du traitement et de la conservation des denrées alimentaires à partir des matières premières locales en vue d'atteindre l'autosuffisance alimentaire

3. Promoteur/garant	6. Description du projet et renseignements supplémentaires
4. Lieu d'exécution du projet	
5. Estimation du coût total	

3. OADI et Fédération arabe des industries alimentaires	6. <u>Historique</u> : Dans leurs études, l'OADI et la Fédération arabe des industries alimentaires ont jugé nécessaire de promouvoir le développement des industries alimentaires et des industries connexes en Afrique du Nord. Il y a pénurie de vivres et la sous-région importe une grande quantité de vivres, comme l'huile végétale, le sucre, les produits laitiers et céréaliers, les aliments pour nourrissons et les conserves.
4. Bagdad	
5. 150 000 dollars EU	

Activités : Compte tenu de ce qui précède, on a proposé de mener une étude sur les industries du traitement et de la conservation des produits alimentaires qui existent dans les pays de l'Afrique du Nord. Cette étude permettra d'identifier les opportunités et d'élaborer un programme de réhabilitation des industries existantes, de création de nouvelles industries et de développement de la main-d'oeuvre et de la technologie nécessaire. Les Etats membres seront encouragés à formuler des projets d'investissement en vue de les inclure ultérieurement dans le programme sous-régional, et de mobiliser les fonds nécessaires. La priorité sera accordée aux aliments pour nourrissons, au traitement et à la conservation des dattes, à la mise en conserve et à l'emballage des aliments, aux produits laitiers, et à la production de concentrés pour boissons non alcoolisées fabriquées à partir des matières premières locales. L'OADI a établi une étude qui a pour objectif de présenter des propositions concrètes aux pays de la sous-région. Ces propositions sont actuellement examinées par certains pays de la sous-région qui pourront ainsi indiquer celles auxquelles ils souhaiteraient donner suite. L'ONUDI met en oeuvre un vaste projet de réhabilitation des agro-industries en Afrique du Nord. Il est notamment prévu que l'ONUDI exécute, grâce à un financement de l'Italie, un projet de réhabilitation du secteur agro-alimentaire tunisien. Des projets similaires seront vraisemblablement exécutés en Algérie et au Maroc avec un système de financement du même type.

PROFIL DE PROJET N° 5

SOUS-SECTEUR : Autres projets d'appui

1. Titre du projet : Transformation du Centre national tunisien du cuir et de la chaussure (CNCC) en centre sous-régional pour l'Afrique du Nord

2. Objectif : Création d'un centre sous-régional pour l'Afrique du Nord

3. Promoteur/garant	6. Description du projet et renseignements supplémentaires
4. Lieu d'exécution du projet	
5. Estimation du coût total	

3. Tunisie : Centre national du cuir et de la chaussure	6. Le projet découle d'une recommandation formulée par l'ONUDI et la CEA et retenue par la Conférence des ministres africains de l'industrie. Il est proposé, en coopération avec l'ONUDI et le PNUD :
4. Tunisie	a) d'entreprendre une mission d'évaluation de la situation actuelle du CNCC;
5. Etudes en cours, en collaboration avec l'ONUDI	b) d'entreprendre toute démarche nécessaire pour sa transformation en un centre sous-régional. Les mesures ci-dessus sont examinées dans le cadre du grand programme régional du cuir pour l'Afrique qui a été récemment lancé dans le contexte de l'IDDA.

PROFIL DE PROJET N° 6

SOUS-SECTEUR : Autres projets d'appui

1. Titre du projet : Centres régionaux africains de génie génétique et de biotechnologie

2. Objectif : Création de centres régionaux africains de génie génétique et de biotechnologie

3. Promoteur/garant 6. Description du projet et renseignements supplémentaires

4. Lieu d'exécution du projet

5. Estimation du coût total

3. Tunisie (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique) et Egypte

4. Tunisie et Egypte

5. A préciser

6. Historique : Au cours de négociations tenues à Vienne sur la création d'un Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie, il avait été recommandé de créer initialement deux centres, l'un en Italie et l'autre en Inde. Par la suite, il a été recommandé de créer cinq centres dans les pays en développement, dont deux en Afrique.

Suivi : Il est proposé d'entrer en consultation avec les pays de la sous-région afin d'obtenir qu'ils appuient fermement les décisions prises à Vienne concernant la création de deux centres en Afrique et de décider du choix de leur lieu d'implantation et afin d'élaborer un programme d'assistance financière et technique aux pays hôtes pour la création de ces centres. Les deux gouvernements ont acquis une expérience considérable dans ce domaine et ont accepté que les deux centres soient installés sur leur territoire.

B. PROJETS D'APPUI DEFINIS DANS LE PROGRAMME REVISE INTEGRE (1988)

7. Société mixte tuniso-libyenne pour la maintenance industrielle et le montage

8. Etude sur le développement de la production des biens d'équipement en Afrique du Nord

Il a été demandé à l'ONUDI, en collaboration avec l'OADI, le CEIM et d'autres organisations concernées, d'aider à la réalisation d'une étude de marché sous-régionale afin de déterminer les capacités de production de biens d'équipement de chaque pays sur la base d'études de faisabilité et d'enquêtes relatives aux différents sous-secteurs industriels moteurs.

9. Etudes techniques sur le développement de la coopération sous-régionale dans l'industrie du traitement du poisson

Vu la nécessité d'établir un plan pour l'amélioration de l'industrie du traitement du poisson et compte tenu des études déjà entreprises par l'ONUDI sur ce secteur, il a été demandé à l'ONUDI de fournir, en collaboration avec les organisations sous-régionales intéressées, toute l'assistance nécessaire pour l'établissement d'études qui seraient axées sur deux questions spécifiques : i) la modernisation de ce secteur en vue d'améliorer les capacités de traitement et de valoriser les produits halieutiques; et ii) la modernisation des procédés de conditionnement, de conservation et de distribution, notamment en milieu rural. L'ONUDI a mis au point un modèle servant à appliquer l'approche programmatique intégrée aux systèmes industriels des pêches en Afrique (voir "Planification intégrée des systèmes industriels des pêches en Afrique" [CAMI.9/2:ICE/1989/2], 14 mars 1989). Sur la base de données réunies en coopération avec la FAO, on a préparé une typologie sectorielle des systèmes industriels des pêches dans les pays en développement. On a identifié 10 groupes de pays ayant des caractéristiques différentes en matière de profil et de potentiel de développement. L'analyse examine les ressources halieutiques potentielles, la main-d'oeuvre, l'équipement et les marchés, et présente un résumé des facteurs favorables et défavorables. Sur cette base, un ensemble d'objectifs de planification est proposé pour chaque groupe de pays, ainsi qu'une stratégie pour atteindre le but recherché. L'approche déjà appliquée en Afrique de l'Ouest pourrait aussi être suivie pour le programme sous-régional de l'Afrique du Nord.

10. Etudes techniques liées à la promotion de l'industrie de réparation et de maintenance navales

En vue d'assurer une exploitation harmonieuse et efficace des ressources halieutiques et du transport maritime, l'ONUDI a été appelée, en collaboration avec les organisations sous-régionales concernées, à fournir l'assistance nécessaire pour réaliser des études techniques axées sur la création d'une industrie de réparation et de maintenance navales, sur la base de projets pilotes répartis à travers la région.

11. Etudes techniques sur la pollution industrielle

Vu la gravité de la situation des régions côtières d'Afrique du Nord en raison de déversements excessifs et dangereux dans la Méditerranée, dus non seulement aux rejets industriels et urbains des pays riverains du Nord, mais aussi au fait que transite par cette mer semi-fermée 45 % de la production

mondiale de pétrole, il est essentiel de lutter contre la pollution de l'environnement. L'ONUDI a récemment rédigé un document de projet pour aider les pays du Maghreb à évaluer les politiques et stratégies relatives à la pollution industrielle. Il est prévu que le projet soit financé par des fonds versés à l'ONUDI par la Suède.

12. Consultations sous-régionales sur des secteurs spécifiques

Afin d'éviter le chevauchement des projets, on a jugé essentiel d'introduire une forme de mécanisme consultatif. Les consultations devraient initialement porter sur les domaines suivants : équipement industriel; textiles, y compris les fibres synthétiques; ingénierie industrielle et maintenance; cuir; sidérurgie; industries complémentaires telles que l'industrie automobile; industries agro-alimentaires; industrie électrique et électronique; et industries chimique et pétrochimique. Ces consultations, qui seraient également organisées par l'ONUDI, l'AIDMO et le CEIM et des institutions bancaires telle la BAFD, seraient à même de faciliter l'élaboration de stratégies nationales et d'ouvrir la voie à une intégration industrielle réelle dans la sous-région.

C. NOUVEAUX PROJETS D'APPUI INCLUS DANS LE PROGRAMME INTEGRE (1990)

PROFIL DE PROJET N° 13

ETAT D'AVANCEMENT : Stade conceptuel
SOUS-SECTEUR : Création d'institutions

1. Titre du projet : Aide au développement des services d'ingénieurs-conseils pour les questions industrielles dans le Maghreb
2. Objectif : Aider les institutions de l'UMA (Secrétariat général) à développer les capacités du Maghreb en matière de services d'ingénieurs-conseils pour les questions industrielles grâce à la création d'une fédération de consultants du Maghreb, à l'examen des réglementations et des cadres institutionnels nationaux qui font actuellement obstacle au développement de la profession d'ingénieur-conseil, et à l'élaboration de recommandations quant aux instruments, mesures et mécanismes à employer pour renforcer les capacités pertinentes au niveau sous-régional
3. Etat d'avancement du projet : projet en discussion
4. Partenaire/garant/institution : Union du Maghreb arabe
5. Lieu d'exécution du projet : Secrétariat général de l'UMA
6. Coût du projet (estimation) : 135 000 dollars des Etats-Unis
7. Durée d'exécution (estimation) : neuf mois
8. Mesures requises/recommandations :

Création de la fédération de consultants du Maghreb. Lors de la réunion de Tunis (octobre 1990), les fédérations nationales ont exprimé leur volonté de créer une telle fédération régionale.

9. Description du projet et renseignements supplémentaires :

Les services d'ingénieurs-conseils pour les questions industrielles sont nécessaires à tous les stades auxquels interviennent les investisseurs institutionnels (stade du préinvestissement et des études de faisabilité, études techniques, achat, construction, gestion, fonctionnement et maintenance). Ces services sont assez bien développés dans les pays du Maghreb pour les projets touchant la construction et l'infrastructure. Au stade des investissements industriels, la plupart des services d'ingénieurs-conseils nécessaires sont importés à un coût élevé. Manquant fortement de devises et ayant un accès limité au financement extérieur, les pays du Maghreb sont contraints de différer l'exécution de nombreuses activités de développement industriel.

Le projet d'assistance technique visant à aider les pays du Maghreb à développer les capacités pertinentes comprendra les éléments suivants :

- Une étude de trois mois pour : i) analyser la demande de services d'ingénieurs-conseils pour les questions industrielles; ii) repérer les contraintes et les obstacles au développement de la profession d'ingénieur-conseil sur le plan des réglementations et du cadre institutionnel; iii) faire des recommandations sur les mesures, les instruments et les mécanismes à mettre en oeuvre pour promouvoir le développement des capacités en matière de services d'ingénieurs-conseils;
- Une assistance technique de six mois-homme pendant la phase d'exécution.

PROFIL DE PROJET N° 14

ETAT D'AVANCEMENT : Stade conceptuel

SOUS-SECTEUR : Formation

1. Titre du projet : Etudes sur la coopération entre les pays du Maghreb et d'autres institutions régionales et sous-régionales (Conseil de coopération arabe, Conseil de coopération des Etats arabes du Golfe (CCG), Afrique, OCDE et CEE)
2. Objectif : Faciliter le processus de coopération régionale en fournissant des études pertinentes sur certains sujets liés à la coopération entre le Maghreb et l'Afrique du Nord avec d'autres groupements régionaux et sous-régionaux (Afrique, autres groupements arabes, OCDE/CEE)
3. Etat d'avancement du projet : Trois études préliminaires ont été effectuées par l'ONUDI.
4. Partenaire/garant/institution : UMA/ONUDI
5. Lieu d'exécution du projet : Etudes théoriques nécessitant des voyages dans divers pays pour recueillir des données
6. Coût (estimation) : 600 000 dollars des Etats-Unis chaque année
7. Durée d'exécution (estimation) : S.O.
8. Mesures requises/recommandations : S.O.
9. Description du projet et renseignements supplémentaires :

Au cours de l'année dernière, l'ONUDI a entrepris trois études concernant la coopération régionale entre les pays arabes, le Maghreb et les pays de la CEE/OCDE. Ces études portaient sur : i) la coopération entre le Maghreb et d'autres groupements régionaux; ii) les contraintes et perspectives de la coopération entre les pays arabes et les pays de l'OCDE/CEE en matière d'investissements. Pour contribuer au processus de coopération industrielle qui prend forme dans les pays du Maghreb et l'Afrique du Nord, on recommande vivement que l'ONUDI poursuive ses activités en réalisant chaque année trois à quatre études sur des sujets à définir dans le cadre d'un programme intégré.

PROFIL DE PROJET N° 15

ETAT D'AVANCEMENT : Stade conceptuel

SOUS-SECTEUR : Création d'institutions

1. Titre du projet : Harmonisation des réglementations et incitations pour encourager les investissements industriels
2. Objectif : Aider les pays du Maghreb à harmoniser et à unifier les réglementations et les incitations concernant les investissements industriels (locaux et étrangers)
3. Etat d'avancement du projet : L'UMA a déjà établi un comité spécialisé qui travaille activement à l'harmonisation des réglementations et des incitations concernant les investissements et à l'établissement d'une union douanière avant la fin de 1995.
4. Partenaire/garant/institution : UMA
5. Lieu d'exécution du projet : Secrétariat général de l'UMA
6. Coût (estimation) : 540 000 dollars des Etats-Unis
7. Durée (estimation) : 36 mois-homme (répartis sur cinq ans)
8. Mesures requises/recommandations :

Le projet consistera à fournir sur une base ad hoc des experts des réglementations, mécanismes et instruments existants dans d'autres systèmes de coopération régionaux tels que la CEE, le Groupe andin ou les pays de l'ANASE. Le projet permettra de compléter les travaux des experts locaux en fournissant pour de courtes durées des experts internationaux qui s'intéresseront à des aspects très spécialisés et spécifiques touchant la réglementation et les incitations pour la promotion des investissements industriels (locaux et étrangers).

PROFIL DE PROJET N° 16

ETAT D'AVANCEMENT : Projet en discussion

SOUS-SECTEUR : Création d'institutions

1. Titre du projet : Création d'un réseau d'informations industrielles du Maghreb.
2. Objectif : Fournir les données industrielles, les renseignements et les statistiques nécessaires pour l'exécution d'études concernant le renforcement de la coopération industrielle régionale.
3. Etat d'avancement du projet : Une étude sur les phases d'exécution du projet de réseau d'informations industrielles du Maghreb et l'organisation de ce réseau a déjà été entreprise. Elle sera présentée à la réunion de Tunis sur la coopération industrielle (octobre 1990)

4. Partenaire/garant/institution :

Le réseau d'informations industrielles du Maghreb serait établi dans le cadre d'une institution pertinente de l'UMA. Le CEIM (Centre d'études industrielles du Maghreb) semblerait être l'institution la plus susceptible d'être retenue.

5. Lieu d'exécution du projet : doit faire l'objet d'une décision
6. Coût (estimation) : S.O.
7. Durée (estimation) : au moins deux ans
8. Mesures requises/recommandations :

Pour exécuter les nombreuses études nécessaires pour renforcer la coopération industrielle dans le Maghreb, il faudrait assurer un accès facile aux statistiques et aux études concernant l'économie, les secteurs et sous-secteurs industriels des cinq pays du Maghreb, les entreprises industrielles, l'utilisation des technologies requises et les renseignements sur la commercialisation à l'intérieur comme à l'extérieur du Maghreb. L'étude déjà entreprise sur ce sujet contient des renseignements détaillés sur le type de données nécessaires en ce qui concerne les sources d'information existantes, l'organisation d'un tel centre et la conception du projet.

Le réseau devrait relier les centres d'information et bases de données existants et utiliser les apports d'institutions existantes telles que l'ONUDI/INTIB et le réseau de sous-traitance actuellement mis en oeuvre par l'ONUDI en Algérie, en Tunisie, au Maroc, en Egypte et au Soudan.

PROFIL DE PROJET N° 17

ETAT D'AVANCEMENT : Stade conceptuel

SOUS-SECTEUR : Formation

1. Titre du projet : Aide au développement des capacités de planification sectorielle de l'Union du Maghreb arabe (UMA)
2. Objectif : Aider les institutions et comités ou sous-comités spécialisés de l'UMA (Secrétariat général) à entreprendre des études sectorielles au niveau sous-régional
3. Etat d'avancement du projet : L'exécution du projet est liée à la création d'un Secrétariat général permanent de l'UMA
4. Partenaire/garant/institution : UMA
5. Lieu d'exécution du projet : Secrétariat général de l'UMA
6. Coût (estimation) : 500 000 dollars des Etats-Unis
7. Durée (estimation) : deux ans (avec prolongation éventuelle)
8. Mesures requises/recommandations :

Les autorités de l'UMA devront arrêter un programme de priorités pour l'exécution des études sous-sectorielles.
9. Description du projet et renseignements supplémentaires :

Lors de la deuxième réunion industrielle du Maghreb (Tunis, 23-24 juillet 1989), le Comité pour l'industrie a décidé de lancer des études sectorielles pour la région du Maghreb dans les domaines suivants :
 - Matériaux de construction (ciment, brique et verre à vitres)
 - Métallurgie et industries mécaniques
 - Assemblage de véhicules et de camions
 - Industries du textile et du cuir
 - Appareils électriques et appareils ménagers
 - Produits médicaux et pharmaceutiques
 - Développement des chemins de fer.

La création de comités et sous-comités spécialisés chargés de définir et d'exécuter des projets de coopération industrielle nécessite l'exécution de nombreuses études de planification par sous-secteur et par produit. Le projet d'assistance technique aura pour objet d'aider l'unité du Secrétariat général chargée des études sous-sectorielles régionales.

On pourrait fournir l'assistance requise en envoyant sur le terrain un conseiller technique principal pendant deux ans afin qu'il familiarise les planificateurs et les économistes locaux et régionaux avec les méthodes et modèles d'optimisation de l'implantation. Il est aussi prévu de fournir des moyens informatiques et des logiciels.